

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET DES QUESTIONS

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

**CHARGÉE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DE LA POLITIQUE DE LA
VILLE, DE LA POLITIQUE FONCIÈRE, DU PORT DE BRUXELLES, DES MONUMENTS ET SITES,
DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DES MATIÈRES BICULTURELLES D'INTÉRÊT RÉGIONAL,
DU TOURISME ET DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES**

COMMISSIE VOOR DE TERRITORIALE ONTWIKKELING

**BELAST MET DE RUIMTELIJKE ORDENING, DE STEDENBOUW, HET STEDELIJK BELEID,
HET GRONDBELEID, DE HAVEN VAN BRUSSEL, DE MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN,
DE STUDENTENAANGELEGENHEDEN, DE BICULTURELE AANGELEGENHEDEN VAN
GEWESTELIJK BELANG, HET TOERISME EN DE BEVORDERING VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL**

RÉUNION DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018

VERGADERING VAN WOENSDAG 12 SEPTEMBER 2018

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

Présidence : M. Mohamed Azzouzi, président.

[105]

INTERPELLATION DE MME CAROLINE PERSOONS

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,

concernant "les guides et tours guidés en Région bruxelloise et l'ubérisation du secteur".

[109]

M. le président.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Au mois de juin, plusieurs médias, dont le journal La Libre Belgique, ont attiré notre attention sur l'existence d'une concurrence déloyale en Région bruxelloise dans le secteur des tours guidés et des guides officiels.

Après avoir subi de plein fouet les conséquences des attentats de 2016, ce secteur fait face, depuis plusieurs années, et davantage encore ces derniers mois, à la concurrence de nouveaux guides dits libres et gratuits, dans la mouvance des services d'économie collaborative.

Je trouve très positif que des jeunes, des étudiants, des Bruxellois de souche ou d'adoption s'intéressent aux touristes et veuillent les guider dans notre Région. Cependant, ce système pose question en termes de qualité et d'image de Bruxelles. En effet, nous savons combien il peut être désagréable de se sentir harcelé, parfois roulé, par de soi-disant guides qui offrent leurs services gratuitement.

Ces "free tours" ne semblent ni reconnus, ni autorisés, ni interdits par les pouvoirs publics, et ne sont pas partenaires de visit.brussels. D'après l'article paru dans La Libre Belgique, la société Brussels City Tours aurait ainsi perdu quelque 60% de sa clientèle à cause de ces tours gratuits et de ces guides non formés.

[111]

Bien qu'assez sympathiques, ces derniers fournissent des informations erronées sur la ville, la Région et l'histoire, et donnent une image parfois déplorable de la culture, du folklore, de la gastronomie et d'autres fleurons bruxellois. En outre, il s'agit d'une concurrence déloyale face aux guides officiels qui ont suivi une formation, doivent être accrédités, etc., et qui dénoncent pareille situation.

Disposez-vous d'études sur ce phénomène et ses conséquences ? Quelles sont les conclusions de l'analyse du secteur menée par visit.brussels ? On peut y lire que les "free tours" semblent combler une lacune. Cela signifie-t-il qu'ils s'engouffrent dans un vide législatif ou qu'ils répondent à un besoin de renouveau dans le domaine de l'exploration et de la découverte des villes ?

Tout ce qui touche à l'aide et au partage dans la découverte des villes est lié aux réseaux sociaux. Selon moi, compléter le système Airbnb par des découvertes de lieux méconnus et des informations qui ne figurent pas dans les guides ou ne sont pas reprises par les guides officiels est une bonne chose.

Certaines sociétés sont des partenaires officiels de visit.brussels. Comment sont-elles choisies ? Les critères de sélection ne devraient-ils pas évoluer ? Quelque 900 guides sont recensés à Bruxelles. Comment, où, par qui, selon quels critères et avec quelles formations ?

La Région joue-t-elle un rôle par rapport à ces guides et ce besoin de guides et de formations ? C'est une chouette idée de recourir à des jeunes qui sont prêts à faire découvrir la ville, mais tout en leur offrant une formation qui pourra être valorisée sur leur CV à un moment donné.

[113]

Quels constats dressez-vous de ces formations ? Ont-elles des conséquences sur l'offre de formations dispensées par les hautes écoles, les universités et les organismes de formation professionnelle ?

J'ai pu également lire que visit.brussels dispensait une formation à la Brussels Quality Academy. Est-elle qualifiante et reconnue ? Est-elle gratuite ?

Les guides et sociétés du secteur sont demandeurs d'une fédération bruxelloise en ce domaine, d'un code de déontologie et de cartes d'accréditation. Avez-vous connaissance de ces demandes ? Gérez-vous cette matière ou entendez-vous renvoyer le secteur vers le ministre Gosuin ?

[115]

Discussion

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Concernant le phénomène des "free tours", je peux vous confirmer que l'Observatoire du tourisme à Bruxelles du service Market Intelligence de visit.brussels dispose d'une analyse des effets de l'économie collaborative dans d'autres villes comme Barcelone. Par ailleurs, visit.brussels a analysé cette tendance à Bruxelles et a testé les différents tours. Plusieurs constats en ressortent.

En résumé, six opérateurs proposent environ quatre départs de visites guidées quotidiens par langue (français, anglais, espagnol et italien) sur la Grand-Place de Bruxelles. D'un point de vue géographique, les guides parcourent le centre-ville historique dans 90% des cas. Ces tours sont annoncés comme gratuits et sont rémunérés par des pourboires.

Quant au profil des guides, 90% sont résidents bruxellois depuis peu ou de passage pour un stage ou des études et parlent majoritairement anglais et espagnol, le français et le néerlandais étant rarement maîtrisés. À

noter que cette tendance s'observe aussi à Anvers, Bruges et Gand, et qu'il s'agit d'une offre qui répond à une demande des touristes internationaux.

Concernant le vide législatif et le besoin de renouveau, le contexte européen démontre effectivement une tendance à la libéralisation des secteurs des services touristiques. Les "free tours" sont présents dans une majorité des États membres de l'Union européenne. À Bruxelles, la tendance se confirme.

Ce qui différencie les "free tours" des visites traditionnelles et peut répondre à un nouveau besoin de découverte, c'est l'aspect pratique de leur organisation, à savoir la gratuité, les départs récurrents sans inscription préalable, la durée limitée de la visite, la mise en avant de lieux où se restaurer, etc. Et si peu de détails sur l'histoire et le patrimoine de Bruxelles sont fournis, l'introduction semble suffisante pour un touriste de passage souhaitant découvrir les incontournables.

S'agissant des partenaires, précisons que visit.brussels n'utilise pas la dénomination de "partenaire officiel" dans le cadre de sa représentation du secteur. Cela étant, des collaborations existent par conventions : vente de visites guidées sur la billetterie de visit.brussels, organisation de visites lors d'événements à Bruxelles sur la base de marchés publics et insertion de visites guidées par les associations et guides eux-mêmes sur agenda.brussels.

[119]

En ce qui concerne les guides, un travail de fin d'études d'une étudiante de l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire de l'ULB (Igeat) datant de 2011, basée sur une étude exhaustive des tours guidés à Bruxelles, relève 850 guides.

A d'abord été calculé le nombre de guides pour chaque organisme. Ensuite, sachant que les guides opèrent des visites pour plusieurs organismes à la fois, le chiffre théorique de plus de 1.000 guides a été réduit à environ 850 guides. Depuis lors, avec l'arrivée des "free tours" et le développement de l'activité de guidage et découverte sous différentes facettes, nous pouvons estimer que près de 900 personnes officient comme guides sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces 900 personnes ont des profils divers et variés. Certains sont indépendants et exercent la profession de manière principale (20%), d'autres l'exercent à titre complémentaire (80%).

Concernant leur expérience et formation, sur la base des réponses des organismes qui les engagent, on peut estimer qu'environ 35% des guides possèdent un diplôme de guide touristique. La plupart d'entre eux ont une expérience liée à l'histoire, l'architecture et la culture : historien de l'art, historien, urbaniste, archéologue, etc. D'autres sont simplement passionnés par Bruxelles et possèdent l'aptitude à communiquer utile à ce métier.

Certains organismes de guidage proposent une formation en interne sur des sujets spécifiques, mais les guides ont généralement un bon bagage qui les oriente naturellement vers les thématiques exploitées par ces organismes.

Depuis fin 2017, visit.brussels réactualise ces données grâce à une enquête ouverte, rassemblant, à ce jour, 300 guides.

Il existe actuellement à Bruxelles trois centres proposant une formation de guide touristique, dont l'un compte supprimer ce programme vu le faible nombre de participants. Outre ces trois centres, certaines hautes

écoles sensibilisent leurs étudiants au métier de guide et accompagnateur en offrant un programme de cours allégé.

Par ailleurs, visit.brussels organise le programme Brussels Quality Academy, composé de sessions de sensibilisation à des thématiques et des lieux bruxellois. Le contenu de ces sessions aborde les ressources culturelles et touristiques de Bruxelles, mais aussi l'actualité du tourisme, les événements et les nouveautés en termes d'offre culturelle et touristique.

Ce programme est gratuit et ouvert à toute personne en contact avec la clientèle touristique : réceptionniste, agent d'accueil, hôtelier, concierge, etc.

[121]

Pour son programme Brussels Experts, dédié au personnel des hôtels, visit.brussels délivre un document officiel attestant la présence de ces experts aux sessions.

En parallèle, visit.brussels met sur pied des sessions d'information et des formations focalisées sur des thématiques liées à l'actualité du tourisme, comme la commémoration de la Première Guerre mondiale, Breughel, Toots Thielemans, Victor Hugo, Tintin, etc.

En 2013, visit.brussels a engagé le secteur des guides à se fédérer afin de défendre une reconnaissance et d'appuyer la proposition de réglementation fiscale et sociale du métier de guide. Le secteur se compose d'acteurs très différents. Seule une fédération d'associations de guides a vu le jour en 2014. Elle prévoit dans son règlement d'ordre intérieur un code déontologique pour les associations.

Les guides indépendants et sociétés commerciales n'intègrent pas cette fédération, mais sont néanmoins écoutés dans les débats lors de tables rondes occasionnelles. La dernière table ronde de février 2018 a rassemblé tous ces acteurs. Le dossier de la reconnaissance du métier a été remis sur la table, après avoir été mis en suspens à la suite des attentats.

Enfin, visit.brussels a bien relayé les recommandations du secteur auprès de mon cabinet. Nous les analysons pour l'instant et veillerons à leur fournir une réponse constructive dans les meilleurs délais.

[123]

M. le président.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Je trouve positif d'avoir fait le point sur le secteur, sur les formations proposées par visit.brussels et sur d'autres qui peuvent être dispensées dans les hautes écoles. Je vous invite cependant à rester vigilant : certains "free tours" annoncent la gratuité, mais, à la fin du circuit, les touristes se sentent piégés par la demande implicite de rémunération. Ce mode de fonctionnement se retrouve dans d'autres pays, où il arrive que l'on se perde dans un souk et qu'un guide "gratuit" vienne nous sauver.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Et il nous mène par hasard à l'endroit prévu. Je connais le système...

Mme Caroline Persoons (DéFI).- J'espère qu'une bonne entente pourra exister entre les deux systèmes.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Certains touristes peuvent faire preuve de naïveté, mais, a priori, nous savons que ce mode de fonctionnement existe dans n'importe quel pays. Je regardais, il y a peu, un reportage sur les pratiques en vigueur en France, notamment à Paris ou à Marseille. Parmi les tours thématiques proposés dans cette ville, on trouve, par exemple, le tour des gangs !

(Sourires)

Je vous l'assure, et cela fonctionne, car on montre aux touristes l'endroit où ont eu lieu des règlements de comptes. Le tour se termine par la rencontre avec un ancien caïd qui, comme par hasard, a un livre à vendre. Les touristes interrogés affirment que cela les intéresse et qu'ils ne sont pas dupes.

Le tourisme a une dimension commerciale, car faire les magasins et ramener des souvenirs fait aussi partie du voyage. Quand j'étais enfant, on ne ramenait pas d'antiquités en revenant d'un voyage en Grèce.

[131]

M. Alain Maron (Ecolo).- À Berlin, j'ai participé à une visite très intéressante sur la spéculation immobilière.

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Le tour gratuit des meilleurs candidats...

(Sourires)

M. Alain Maron (Ecolo).- La visite dont je vous parle était proposée par une petite association composée d'universitaires très mobilisés, qui organisait des tours militants sur la spéculation immobilière.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Il s'agit effectivement d'un phénomène problématique à Berlin.

[137]

(Opmerkingen van mevrouw Brigitte Grouwels)

[139]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- *(Inaudible)*

- *L'incident est clos.*

[145]

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,

betreffende "de audit naar de werkzaamheden van de Haven van Brussel".

[149]

De voorzitter.- Mevrouw Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).- In december 2017 liet u in onze commissie weten dat de Brusselse regering een volledige activiteitenaudit van de Haven van Brussel plant. De aanleiding daarvoor is het feit dat de Belgische havens, onder druk van de Europese Commissie, voortaan onderworpen worden aan vennootschapsbelasting. De Europese Commissie meent immers dat de Belgische havens economische actoren zijn, waardoor ze, in de geest van het Europees recht, vennootschapsbelasting moeten betalen.

U liet eind 2017 meteen verstaan dat de onderwerping aan vennootschapsbelasting zware gevolgen heeft voor alle activiteiten van de Haven van Brussel. Daarbij suggereerde u dat bepaalde economische activiteiten van de Haven van Brussel misschien beter door andere instellingen zouden worden uitgevoerd. Ik meen dat u toen even de naam van citydev.brussels liet vallen. De Haven van Brussel zou dan enkel nog de opdrachten van openbare dienstverlening uitvoeren.

Dat scenario zou volgens mij een absolute verschraling van de opdracht van de Haven van Brussel zijn. De Haven speelt haar rol als economische en logistieke motor in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest goed en dynamisch en promoot de waterweg ten volle als economische transportmodus.

Ik wil ook nog eens in herinnering brengen dat ongeveer 12.000 personen, direct of indirect hun brood verdienen in de havenzone of met havenactiviteiten. Een vierhonderdtal in de havenzone gevestigde bedrijven genereren een jaarlijkse toegevoegde waarde van meer dan 1 miljard euro. Dat is bijna 2% van de totale in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest gecreëerde rijkdom.

[151]

We mogen dus gerust zeggen dat de Haven van Brussel een van de economische motoren van het gewest is. Ik ben dan ook benieuwd naar de resultaten van de aangekondigde audit.

Klopt het dat de Haven van Brussel onder druk van de Europese Commissie aan de vennootschapsbelasting onderworpen wordt? Hoeveel bedraagt die? Om hoeveel procent van het jaarlijkse budget van de Haven van Brussel gaat het?

Kunt u een stand van zaken geven met betrekking tot de aangekondigde audit van de Haven van Brussel? Welke instantie zal de audit uitvoeren? Hoe luidt de exacte opdracht? Wordt de raad van bestuur van de Haven van Brussel bij de audit betrokken? Wanneer mogen we de resultaten verwachten?

[153]

De voorzitter.- De heer Vervoort heeft het woord.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Ik ben verbaasd dat u zo'n defensieve houding aanneemt over de audit van de haven. We moeten die positief benaderen en zien als een blijk van de intentie om onze openbare instellingen transparant te maken en te optimaliseren. Een audit mag nooit opgevat worden als een bedreiging.

De Haven van Brussel is sinds 1 januari 2018 onderworpen aan de vennootschapsbelasting. Vóór die datum waren alle Belgische havens automatisch vrijgesteld van deze belasting en onderworpen aan de

rechtspersonenbelasting. De Europese Commissie besliste dat dit niet langer het geval kon zijn. De Haven van Brussel nam de nodige maatregelen om op een optimale manier van belastingstelsel te veranderen.

Tot en met het aanslagjaar 2017 betaalde de Haven van Brussel jaarlijks om en bij de 40.000 euro rechtspersonenbelasting. Onder het stelsel van de vennootschapsbelasting zou dit kunnen oplopen tot 350.000 euro. De uiteindelijk te betalen vennootschapsbelasting zal afhankelijk zijn van de kosten die door de fiscus als aftrekbaar zullen worden beschouwd.

Het uitgavenbudget van de Haven van Brussel is sterk afhankelijk van de specifieke dotaties die deze ontvangt, en kan dan ook sterk schommelen van jaar tot jaar. In 2016 en 2017 bedroeg dit budget om en bij de 30 miljoen euro. Indien we rekening zouden houden met een vennootschapsbelasting van 300.000 euro, zou deze belasting dan ook 10% van het totale budget bedragen.

Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).- Is het niet 1%?

De heer Rudi Vervoort, minister-president.-Neen, 10%.

De werkzaamheden in verband met de audit zullen worden gevoerd door het bureau EY. De kick-offvergadering vond plaats in de tweede helft van de maand mei en sindsdien vinden ontmoetingen plaats tussen de auditors en de verschillende betrokken partijen.

De opdracht betreft het uitvoeren van een financiële en organisationele audit, om na te gaan hoe de Haven van Brussel de haar toegewezen doelstellingen verwezenlijkt. De auditors voeren eveneens een externe evaluatie uit van het beheerscontract tussen de Haven van Brussel en het gewest, zoals beschreven in artikel 56.4 van dit beheerscontract.

De Raad van Bestuur zal op geregelde tijdstippen worden geïnformeerd door het Beheerscomité van de Haven, dat de werkzaamheden van de auditors van dichtbij volgt. EY verwacht het finale auditrapport tegen eind oktober te kunnen indienen.

[159]

Daarnaast komt er een externe evaluatie van de beheersovereenkomst tussen de Haven van Brussel en het Brussels Gewest, conform artikel 56 van de beheersovereenkomst.

De raad van bestuur zal geregeld informatie krijgen van het beheerscomité van de haven, dat het werk van de auditoren nauwgezet volgt. Het auditrapport zou tegen eind oktober klaar zijn.

[161]

De voorzitter.- Mevrouw Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).- Ik wil mij niet defensief opstellen tegenover een audit. Het is altijd goed dat een overheidsbedrijf wordt doorgelicht; het beleid kan inderdaad altijd worden verbeterd. Uiteraard ben ik ook voor transparantie. We zullen wel de resultaten van het auditrapport afwachten.

Ik was alleszins verontrust over uw verklaring eind 2017 dat een deel van de activiteiten van de Haven van Brussel misschien aan andere instellingen zouden worden overgedragen. We zullen zeker de kwestie in onze

commissie kunnen bespreken, wanneer we eind oktober kennis hebben kunnen nemen van het resultaat van de audit.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Natuurlijk.

Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).- Volgens mij zal de Haven van Brussel geen 10%, maar slechts 1% vennootschapsbelasting moeten betalen. Zo niet zou ik me zorgen maken, want dat zou een heel grote hap uit het budget van de Haven van Brussel betekenen.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Het gaat om 1%. Dat bevestig ik officieel.

Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).- Dat kan geen belemmering zijn voor de activiteiten van de Haven van Brussel. We zullen het er nog over hebben, wanneer het resultaat van de audit bekend is.

- *Het incident is gesloten.*

[173]

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,

betreffende "de faciliteiten voor (buitenlandse) studenten in Brussel".

[175]

De voorzitter.- Mevrouw Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).- Onlangs peilde een internationale studie naar de beste studentensteden ter wereld. Londen blijkt de beste stad voor studenten te zijn, gevolgd door Tokio en Melbourne. Brussel stond op de achtenveertigste plaats in de rangschikking. De troeven van Brussel zijn de grote diversiteit van de stad en de talrijke stage- en jobmogelijkheden.

Ik vind dat we een stuk ambitieuzer mogen zijn en hoger moeten mikken dan de achtenveertigste plaats. We moeten internationale en Belgische studenten beschouwen als echte ambassadeurs van onze hoofdstad in het binnen- en buitenland. De Brusselse regering levert al heel wat inspanningen om Brussel op de kaart te zetten als internationale studentenstad. Denk maar aan het geplande project Usquare, waarin de kazernes van Elsene worden omgebouwd tot een studentenwijk van internationaal niveau.

Naar aanleiding van een eerdere parlementaire vraag van mij liet u in november 2017 weten dat perspective.brussels op uw verzoek een studie had uitgevoerd over de behoeften van buitenlandse studenten in Brussel. Uit die studie waren enkele werkpunten naar voren gekomen.

Er werd gewezen op het belang van betere communicatie met de studenten, ook in andere talen dan de officiële talen van het Brussels Gewest. De informatie voor studenten mag niet enkel via de website

study.brussels worden verstrekt. Er moet ook een onthaal- en informatieloket zijn. Voorts zijn er extra studentendiensten en -voorzieningen nodig, onder meer voor sport, cultuur, feesten, duurzame voeding, begeleiding tijdens studieperiodes, studiehulp, mobiliteit en studentenjobs. Tot slot hebben we een facilitator voor het studentenleven nodig.

[177]

U kondigde eind 2017 nog aan dat het uw bedoeling was om, weliswaar na een akkoord in de Brusselse regering, maatregelen te nemen die al vanaf het academiejaar 2018-2019 van kracht zouden worden. Ik vond het goed dat u meteen de koe bij de horens vatte om Brussel te promoten als studentenstad.

Aangezien het academiejaar 2018-2019 voor de deur staat, ben ik benieuwd naar de stappen die intussen gezet werden.

Welke concrete initiatieven hebt u sinds november 2017 genomen om Brussel als studentenstad te promoten?

Hebt u plannen voor een onthaal- en informatieloket voor buitenlandse studenten?

Werden de voorbije maanden initiatieven voorbereid om de studentendiensten en -voorzieningen uit te breiden? Zo ja, om welke initiatieven gaat het precies?

Hebt u de voorbije maanden gestalte gegeven aan het idee van een facilitator voor het studentenleven?

[179]

De voorzitter. - De heer Vervoort heeft het woord.

De heer Rudi Vervoort, minister-president. - Uw vraag biedt mij de perfecte gelegenheid om een stand van zaken te geven in een dossier dat u met veel belangstelling volgt.

De regering gebruikt haar bevoegdheden om het gewest aantrekkelijker te maken voor studenten. In die context keurden we enkele jaren geleden een plan goed met tien ambitieuze maatregelen over studentenhuisvesting. Dat plan wordt momenteel uitgevoerd.

In de gewestelijke beleidsverklaring werd afgesproken dat een van de prioritaire wijken, meer bepaald Usquare, volledig in het teken zou staan van het hoger onderwijs. De bedoeling is om de campussen in die wijk aantrekkelijker te maken voor buitenlandse studenten en onderzoekers. Op 1 januari 2018 werd het gewest eigenaar van het terrein. We maken nu een planning op van alle werkzaamheden.

Behalve aan onze internationale aantrekkingskracht moeten we ook aan de nationale aantrekkingskracht werken. Kort na de aanslagen voerden wij verschillende campagnes met een geruststellende boodschap aan Belgische studenten die twijfelden om in Brussel te komen studeren. We willen ook de uitdaging aangaan om het hoger onderwijs toegankelijk te maken voor alle Brusselaars.

De oprichting van een cel die het studentenleven moet vergemakkelijken en de uitbouw van een fysiek en een online informatieloket vergen een algemene denkoefening met alle actoren van het hoger onderwijs in het gewest. Op mijn vraag werd rondvraag gedaan bij Brik aan Nederlandstalige zijde en bij Pôle Académique de Bruxelles aan Franstalige zijde. Zij zijn zeer blij met de inzet van het Brussels Gewest voor de zaak en willen er als volwaardige partners aan meewerken.

In samenspraak met hen heb ik aan de regering voorgesteld om bij perspective.brussels een cel voor het studentenleven op te richten.

[181]

We kozen voor perspective.brussels om zijn transversale structuur en zijn territoriale kennis. Het Agentschap voor Territoriale Ontwikkeling (ATO), dat inmiddels volledig is opgegaan in perspective.brussels, heeft in het verleden trouwens ook al inspanningen geleverd om een beter inzicht te krijgen in het Brussel van de studenten.

De cel zal fungeren als een orgaan waar de sector van het hoger onderwijs en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest elkaar ontmoeten. Ze moet ervoor zorgen dat het gewest zijn bevoegdheden inzet om Brussel steeds aantrekkelijker te maken als belangrijkste studentenstad van België.

De cel heeft vier doelstellingen. Ten eerste moet zij studenten informeren over wat het gewest kan doen om hun dagelijkse leven te verbeteren. Dat betekent dat ze alle bestaande informatie moet verzamelen om die onder de juiste doelgroep te verspreiden, met inbegrip van specifieke informatie gericht op buitenlandse studenten. Ten tweede moet zij Brussel als studentenstad promoten, zowel bij de huidige als bij de toekomstige studenten. Daarbij richt ze zich niet alleen tot Brusselaars die dicht bij huis willen studeren, maar ook tot potentiële studenten uit heel België en daarbuiten. Dat zal aansluiten op de promotie van het Brussels Gewest in het algemeen en in het bijzonder van de verschillende Brusselse studentenbuurten. Ten derde bevordert zij de ontwikkeling van studentendiensten en -voorzieningen in het Brussels Gewest. Ten slotte moet zij gewestelijke initiatieven opzetten om de studenten bewust te maken van gezonde en lokale duurzame voeding, hen inlichten over zachte mobiliteit en hen in contact brengen met de arbeidswereld.

De cel zal een verlengstuk krijgen in de vorm van een mobiel informatieloket, dat telkens wijken aandoet waar veel studenten zijn. Het loket moet ook een digitale variant krijgen door gebruik te maken van alle mogelijkheden die het internet te bieden heeft.

Voorts zal de cel een faciliterende rol opnemen voor alle andere aspecten die niet tot de bevoegdheden van het gewest behoren. Om de vastgelegde doelstellingen te halen, zal ze overleggen en samenwerken met de andere actoren.

In eerste instantie zal de cel bestaan uit twee voltijdse equivalenten (VTE's). Via de dotatie van perspective.brussels is het budget daarvoor al beschikbaar. De cel kan dus snel van start gaan.

[183]

Ze krijgt een jaar de tijd om een actieplan voor de komende vijf jaar uit te werken. Dat plan moet opgesteld worden in nauw overleg met de academische partners. Dat gebeurt in een expertisecomité dat zal bestaan uit vertegenwoordigers van de Pôle Académique de Bruxelles, Brik en het Plateforme Logement Étudiant.

Het comité kan zich zo nodig laten bijstaan door andere gewestelijke spelers of de gemeenschapscommissies. Er zal ook geluisterd worden naar de mening van de studenten en er wordt met hun leefwereld rekening gehouden. Perspective.brussels zal panelgesprekken organiseren om naar de behoeften van de studenten te peilen. Die manier van werken plaatst de studenten centraal en koppelt de bevindingen aan de studieresultaten.

Ik heb een ontwerp van partnerschapsovereenkomst voorgelegd aan de Brusselse sector van het hoger onderwijs. Hopelijk kan die bij het begin van het komende academiejaar ondertekend worden. Daarna zullen we bij perspective.brussels de nodige medewerkers kunnen aanwerven om het plan uit te voeren.

[185]

De voorzitter.- Mevrouw Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).- Het is een zeer goede zet om een cel op te richten die een antwoord biedt op de vragen van studenten, die iedereen om de tafel brengt en er permanent aan werkt om van Brussel een nog betere studentenstad te maken.

Dat biedt vooral een duurzaam perspectief. Als men een actieplan voor vijf jaar moet maken, wordt het meteen ook belangrijk voor de volgende regeerperiode. Bovendien is iedereen erbij betrokken. Ik vind dat u met dat project op het goede spoor zit.

- *Het incident is gesloten.*

[189]

INTERPELLATION DE M. ALAIN MARON

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,

concernant "l'arrêté du Gouvernement publié le 9 mai 2018 relatif aux plans d'aménagement directeurs, ainsi que l'impact de l'arrêt de la CJUE du 7 juin 2018 sur le processus d'élaboration des plans prévu au CoBAT".

[191]

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER ARNAUD VERSTRAETE,

betreffende "de uitvoering van de wijzigingen aan het BWRO".

[193]

M. le président.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Le 9 mai dernier était publié l'arrêté relatif au processus d'information et de participation du public, préalable à l'élaboration des projets de plan d'aménagement directeur (PAD). La machine est en route. Les arrêtés concernant chacun des dix PAD sont-ils également tous publiés au Moniteur ?

Le Bureau bruxellois de la planification, perspective.brussels, a organisé, du 4 au 11 juin, une série de réunions d'information et de participation. Il s'agit d'une vingtaine de séances pour dix dossiers, en six jours

donc, chaque PAD bénéficiant de deux séances, une en journée, une en soirée (à 18h00 ou à 20h00), afin de toucher tous les publics.

L'initiative est louable, à ceci près qu'il ne s'agit pas d'une initiative, mais d'une obligation coulée dans le nouveau Code bruxellois d'aménagement du territoire (Cobat) et l'arrêté lié. L'article du Cobat, qui prévoit bel et bien l'information et la participation en amont de la réalisation des PAD, stipule ce qui suit : "Le gouvernement élabore le projet de plan d'aménagement directeur, ainsi que, sous réserve du § 2, le rapport sur les incidences environnementales. Avant l'adoption par le gouvernement du projet de plan d'aménagement directeur, l'administration en charge de la planification territoriale organise un processus d'information et de participation avec le public concerné. Le gouvernement détermine les modalités d'application du présent article". C'est ce que vous avez fait juste à temps. J'ignore si vous l'avez fait avec enthousiasme, mais c'est juste à temps pour lancer toute la suite.

Nous nous sommes, bien entendu, intéressés à ces différentes séances d'information et de ce que je qualifierais plutôt d'ébauche de participation. Elles favorisaient en effet davantage l'information que la participation. Cela étant, les équipes de perspective.brussels s'y sont attelées avec beaucoup de professionnalisme, soulignant que ce processus, qui est donc une obligation coulée dans la loi, est une excellente chose.

[195]

L'ensemble des informations ont été données. Chacun a pu poser ses questions et les équipes de perspective.brussels et d'autres parties prenantes invitées y ont répondu dans le détail.

J'ai cependant l'une ou l'autre réserve quant à la manière dont le processus est présenté et défendu. L'introduction théorique aux PAD, très utile pour les citoyens, précisait que ces plans feraient l'objet de deux séances d'information et de participation.

Si je salue l'enregistrement de toutes les remarques par perspective.brussels et la mise à disposition, prévue par l'arrêté, d'un compte rendu de chacune des séances, je considère néanmoins qu'il s'agit d'une seule et même séance d'information et de participation, puisque les deux furent identiques.

Du reste, à la question de savoir si d'autres séances seront organisées, PAD par PAD, la réponse était à chaque fois très hypothétique : "Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler". Des interrogations demeurent donc sur la manière dont va se poursuivre le processus d'information et de participation.

[197]

Il convient également de relever l'enjeu spécifique du rapport que rédigera perspective.brussels dans le cadre du processus d'information et de participation, puisque l'arrêté que vous avez approuvé stipule que "dans sa décision d'adoption du projet de PAD, le gouvernement motive expressément sa décision sur chaque point à propos duquel il s'est écarté des observations émises". Les observations émises par perspective.brussels dans le cadre du processus d'information et de participation seront-elles intégrées dans le projet de PAD ou dans le PAD définitif ? Si non, pourquoi ?

Quelles suites seront-elles données à ces séances d'information ? Les services de perspective.brussels et les bureaux d'études vont maintenant élaborer et peaufiner ces plans. Qu'est-il prévu en matière d'information, de concertation et de participation pour chacun des PAD ? On nous dit que d'autres moments d'information et de participation pourraient être organisés avant l'enquête publique, celle-ci relevant davantage du processus réglementaire classique que de la participation. Qu'en est-il ?

Si rien d'autre n'est organisé, il y a lieu de considérer qu'il s'agit d'une interprétation plutôt minimaliste de la participation en amont prévue dans le Cobat, puisque celle-ci se résumerait à une seule réunion dans les locaux de perspective.brussels - et non dans les différents quartiers - avec prise de notes des remarques émises par les associations.

[199]

J'aimerais donc que vous nous expliquiez concrètement comment cela va se passer pour les différents PAD et, le cas échéant, pourquoi vous avez choisi un processus participatif aussi "light", ou pourquoi vous estimez qu'il n'est pas du tout léger.

Pourquoi avoir opté pour des séances regroupées sur six jours et centralisées dans les locaux de perspective.brussels pour l'ensemble des PAD ? Pourquoi n'est-il pas prévu de décentraliser un minimum les séances de participation, afin de toucher les associations de quartier et les habitants, ce qui est beaucoup moins le cas avec des réunions centralisées ?

Par ailleurs - cela peut aussi avoir un impact sur les procédures d'élaboration des PAD -, il ne vous aura pas échappé que, le 7 juin dernier, la Cour de justice de l'Union européenne a rendu un arrêt relatif à l'absence de rapport d'incidences sur l'environnement dans le cadre du règlement régional d'urbanisme zoné (RRUZ) relatif au quartier européen, faisant suite à une question préjudicielle du Conseil d'État dans le cadre d'un recours pendant visant à faire annuler l'arrêté relatif au RRUZ en question, déposé par plusieurs associations.

En l'absence d'enquête publique, le RRUZ sera très probablement cassé par le Conseil d'État. Là n'est pas tant l'objet de ma question, mais cet arrêt pourrait avoir un impact sur les procédures des PAD dans la mesure où il réaffirme, de manière on ne peut plus explicite, l'obligation d'évaluer les incidences environnementales pour tout plan ou programme, et contredit le fait qu'une différence puisse être établie entre les instruments de planification de l'aménagement du territoire et de planification de l'urbanisme. Pour la Cour de justice de l'Union européenne, cette distinction n'a pas lieu d'être, et un rapport d'incidences sur l'environnement doit être réalisé pour tout plan.

Avez-vous analysé l'impact de cette décision sur les procédures des PAD ? Étudiez-vous une modification du Cobat afin de rendre obligatoire la réalisation d'un rapport d'incidences pour tous les PAD ? Actuellement, celle-ci est, pour l'essentiel, laissée à la discrétion du gouvernement.

À ce stade, les PAD ont-ils déjà fait l'objet d'une évaluation des incidences environnementales ?

[203]

De voorzitter.- De heer Verstraete heeft het woord voor zijn toegevoegde interpellatie.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Het Brussels Wetboek van ruimtelijke ordening (BWRO) werd minder dan een jaar geleden grondig hervormd. Er was een groot aantal regeringsbesluiten nodig voordat de wijzigingen effectief van kracht werden. De verschillende spelers op het terrein, zoals architecten, bouwpromotoren, gemeentelijke diensten voor stedenbouw, restaurateurs enzovoort, moesten goed worden geïnformeerd over de wijzigingen, het moment waarop ze van toepassing werden en de impact op hun werk. Ook moesten er wijzigingen worden aangebracht aan administratieve documenten, computerprogramma's, personeelsopleidingen en communicatiemiddelen. Er werden ook enkele overgangsmatregelen gepland.

Momenteel heerst er echter verwarring op het terrein. Onder meer voor de architecten en de gemeentelijke diensten voor stedenbouw is het onduidelijk welke wijzigingen van het BWRO vandaag al dan niet van

toepassing zijn. De inwerkingtreding van een aantal regeringsbesluiten is eveneens onduidelijk. Projecten lopen vertraging op doordat diensten voor stedenbouw bijvoorbeeld melden dat vergunningen krachtens de nieuwe regelgeving in het BWRO bij de verkeerde instantie werden aangevraagd.

Voor alle stadsontwikkelingsprojecten van het gewest komt er een richtplan van aanleg. Die plannen zijn vandaag plots beschikbaar. Voor de zomervakantie werd een hele reeks informatie- en participatiemomenten georganiseerd. Met die manier van werken is echte inspraak echter onmogelijk. Hoe kunnen burgers en betrokkenen immers op korte tijd zoveel informatie verwerken?

[205]

Ik had een aantal vragen over de uitvoeringsbesluiten van het Brussels Wetboek van ruimtelijke ordening, maar blijkbaar mag ik die niet stellen. Het zou goed zijn als u er toch iets over kon zeggen. Mijn bedoeling is vooral om de verwarring en de ongerustheid op het terrein weg te nemen. Ik denk dat goede informatie essentieel is.

Vanaf wanneer kunnen richtplannen van aanleg aangenomen worden door de regering?

Rekening houdend met de tijd en de procedure die nodig is voor de verschillende stappen van de definitieve aanvaarding van een richtplan van aanleg, vraag ik me af of het voor deze regering nog mogelijk is om een richtplan van aanleg voor om het even welke zone in Brussel definitief aan te nemen.

Hoe zal de regering de doorlooptijd van de richtplannen van aanleg voor de verschillende prioritaire zones op elkaar afstemmen om te vermijden dat er meerdere inspraakperiodes en openbare onderzoeken tegelijk lopen?

Volgens de vertegenwoordiger van perspective.brussels zouden de richtplannen voor mediapark.brussels, het Weststation en de kazernes tegen juli klaar zijn. Het was meer bepaald de heer Sanders van perspective.brussels die dat aankondigde.

[101]

Hoe ziet de verdere planning voor die projecten eruit? Als we kijken naar de informatie- en inspraakmomenten, het openbaar onderzoek, de definitieve goedkeuring door de regering van die aangepaste richtplannen van aanleg, de vergunning, de aanbesteding en de uitvoering van de werken, aan welke termijnen moeten we dan denken?

[103]

Discussion conjointe

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Je commencerai brièvement par répondre à votre première question en vous confirmant que les arrêtés ministériels donnant instruction de procéder à l'élaboration des dix projets de plan d'aménagement directeur (PAD) ont bien tous été publiés au Moniteur belge en date du 14 mai dernier. Ensuite, comme vous l'évoquez dans votre question, perspective.brussels a en effet organisé une "Semaine des projets urbains" du 4 au 11 juin.

Cette semaine visait à présenter les diagnostics et grands enjeux des dix territoires stratégiques et s'inscrivait dans un cadre légal de participation citoyenne. En effet, l'arrêté du gouvernement du 3 mai 2018 impose d'organiser des réunions d'information et de participation préalables ouvertes au public concerné.

Si l'on peut toujours discuter sur le choix des territoires, j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une grande première à Bruxelles : échanger avec la population, pendant plus d'une semaine, sur la question urbaine, parler du Bruxelles du futur et, très concrètement, du développement de dix lieux essentiels.

Comme vous l'avez fait, il faut féliciter perspective.brussels pour la qualité du travail réalisé. Grâce à perspective.brussels, on peut désormais dire qu'on dispose d'un outil performant en matière de planification.

La semaine fut conçue comme un véritable festival d'urbanisme avec, au programme, pas moins de quatre présentations par jour. Le public était accueilli au rez-de-chaussée de Perspective, le nouveau centre régional d'expositions et de débats sur les projets urbains. Ce bâtiment fait donc office de vitrine puisqu'y sont présentés les projets urbains. Rien de tel en effet que de présenter les projets afin d'en faire mesurer les enjeux par les citoyens.

Chaque site a été présenté deux fois, deux jours différents, à des heures différentes - sur le temps de midi et en soirée - pour se donner un maximum de chances de toucher différents publics : habitants, associations, professionnels, institutions, etc.

Dans la mesure où les programmes et l'urbanisation des zones stratégiques auront un impact métropolitain, il nous paraissait essentiel de nous adresser aux habitants et acteurs de l'ensemble de la Région. C'est pourquoi toutes les présentations se sont tenues en un lieu unique, central et régional. Cependant, perspective.brussels a également proposé aux communes qui le souhaitaient d'organiser une séance d'information au sein d'un quartier étudié. Ce fut le cas au centre culturel d'Auderghem (PAD Delta-Herrmann-Debroux) et à l'hôtel Pullman, situé à la frontière entre Saint-Gilles et Anderlecht (PAD Midi).

[107]

Les diagnostics des projets de PAD ont été présentés par les chargés de projet de perspective.brussels. Les bureaux d'études des PAD étaient également présents ainsi que de nombreuses institutions publiques partenaires (la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), la Société d'aménagement urbain (SAU), la STIB, le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale (BMA), Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (BUP), Bruxelles Environnement, la SNCB, mon cabinet et parfois des représentants de communes). Nous avons vraiment voulu rassembler l'ensemble des acteurs concernés pour chaque PAD. Comme vous le soulignez, tout cela a été réalisé avec un grand professionnalisme.

L'ensemble des avis émis lors des séances de présentation, par courriel, par courrier papier ou oralement ont été inventoriés. Ils seront transmis au gouvernement lors de l'adoption des projets de PAD. Le gouvernement devra en outre motiver expressément sa décision sur chaque point à propos duquel il s'est écarté des observations émises.

Un procès-verbal exhaustif des séances a été rédigé et a été, de même que les diaporamas, présenté 15 jours après chaque réunion et mis à la disposition du public sur le site internet de perspective.brussels. Les mesures d'information et de participation mises en place jusqu'à présent correspondent aux exigences de l'arrêté du 9 mai 2018 qui prévoit par ailleurs que, complémentairement à ces formalités, l'administration peut utiliser des voies d'information et organiser des mécanismes de participation additionnelles. Il est difficile à ce stade d'établir la liste des mesures supplémentaires qui seront mises en place pour chacun des projets puisqu'ils en sont à des stades d'avancement différents.

J'entends cependant votre critique qui consiste à considérer que les processus participatifs relatifs au PAD sont trop légers et qu'il faudrait rapprocher ceux-ci des processus de concertation des contrats de rénovation urbaine et des contrats de quartier durable. Sur ce point, j'ai déjà eu l'occasion de partager mon opinion lors de la Commission du 4 juillet dernier : les processus participatifs des PAD et des contrats de rénovation urbaine (CRU) relèvent de textes réglementaires et de procédures administratives différents (Code bruxellois d'aménagement du territoire - COBAT - versus ordonnance relative à la revitalisation urbaine). Il n'y a donc a priori aucune raison de les calquer l'un sur l'autre. J'ajoute que le processus d'information et de participation préalable du public est une première en Région bruxelloise, ce dont je me félicite, et qu'il faudra, bien entendu, réfléchir et évaluer ces mécanismes lorsqu'ils auront atteint davantage de maturité.

En ce qui concerne votre question et votre crainte relatives à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 7 juin 2018, selon lequel le Règlement régional d'urbanisme zoné (RRUZ) doit être considéré comme "un plan et programme" au sens de la Directive 2001/42, celui-ci est sans incidences sur la procédure d'élaboration des PAD dans la mesure où les dix projets de PAD qui ont été entamés par l'Administration sont tous accompagnés de leur rapport d'incidences environnementales.

[109]

Sur ce point, il n'y a pas lieu de modifier le Cobat dans la mesure où il n'est pas exclu qu'un projet de PAD - comme d'autres types de plans - soit dépourvu d'incidences sur l'environnement, en raison de son contenu spécifique. Il importe de le préciser, même s'il s'agit d'une éventualité purement théorique.

Dans ce cas, des garde-fous existent dans le Cobat : l'article 30/4 stipule que le gouvernement doit interroger la Commission régionale de développement (CRD) et Bruxelles Environnement quant à l'absence présumée d'incidences environnementales du projet.

[111]

(verder in het Nederlands)

De procedure om een ontwerp van richtplan van aanleg op te stellen, zoals die in het Brussels Wetboek van ruimtelijke ordening is opgenomen, neemt dertien tot vijftien maanden in beslag. Het is met andere woorden mogelijk om tegen het einde van de regeerperiode ontwerpen van richtplan van aanleg goed te keuren.

De ontwerpen van richtplan van aanleg mediapark.brussels, Weststation en Usquare staan inderdaad al vrij ver. De regering kan ze wellicht binnenkort goedkeuren. Het openbaar onderzoek is telkens gepland voor oktober en november.

[113]

(poursuivant en français)

Les PAD ne sont effectivement pas tous au même degré d'évolution. Nous poursuivrons leur élaboration, sachant que tous ne seront sans doute pas aboutis pour la fin de la législature. Cela représente un travail colossal, mais nous avons l'ambition d'en finaliser certains d'ici là.

[115]

M. le président. - La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Il y aura donc des rapports d'incidences pour tous les PAD, nous voilà rassurés. Le fait que, même théoriquement, il puisse ne pas y en avoir pour un PAD est infirmé par l'arrêt de la CJUE et sa motivation. Cette dernière est assez claire : il doit y avoir un rapport d'incidences environnementales pour tous les plans. Il n'y a pas d'exception possible.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Ne vous inquiétez pas, nous ne courrons pas le risque.

M. Alain Maron (Ecolo).- Tant mieux, mais la législation laisse la porte ouverte à ce qu'il n'y ait pas de rapport d'incidences. Le fait de tout regrouper en un "festival", comme vous le dites, sur une semaine, est un peu inquiétant dans le sens où tous les PAD n'étaient pas au même niveau : certains étaient quasiment prêts, sur lesquels on interrogeait les gens ; pour d'autres, on n'a présenté que le schéma directeur et son évolution au fil des ans. Le niveau différait sensiblement d'un PAD à l'autre, mais tout se passait en même temps. Difficile de tirer des conclusions dans un tel contexte. Une telle désynchronisation ou resynchronisation alors que les PAD sont désynchronisés les uns par rapport aux autres pose question.

Vous dites que vous n'arriverez peut-être pas à adopter tous les PAD d'ici la fin de la législature. Or, sur toutes ces zones, il existe des projets, des permis sont déposés et les dossiers avancent. Sans PAD, que faisons-nous ? Accorder des permis sans PAD ? Commencer à en tenir compte ? Ce n'est pas vraiment possible. Mettre tout en attente ?

De telles questions se posent dans plusieurs zones où les projets avancent et où des permis sont déposés par des opérateurs publics ou privés. Il est donc important d'avoir des PAD.

Vous nous faites part de votre intention d'évaluer les processus participatifs. Je me réjouis des deux décentralisations évoquées. N'y ayant pas assisté, j'ignore si elles ont été largement suivies.

[121]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- À Auderghem, le centre culturel était plein.

M. Alain Maron (Ecolo).- C'est logique, compte tenu du lieu et de la zone, mais qu'en est-il de l'autre site ? Quoi qu'il en soit, le fait que ces événements aient eu lieu est positif.

Objectivement, l'organisation de ces événements par les équipes de perspective.brussels était très professionnelle et leur travail ne peut être remis en cause. Cependant, perspective.brussels n'est pas un bureau d'études spécialisé en participation. Ce n'est ni son rôle, ni son domaine d'expertise premier. Dans le cadre de l'évaluation, il serait donc intéressant, à un moment ou un autre, de faire appel à des équipes spécialisées, parallèlement au travail réalisé par perspective.brussels.

[127]

De voorzitter.- De heer Verstraete heeft het woord.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Enkele architecten spraken mij aan over de verwarring naar aanleiding van het nieuwe BWRO. Het is niet duidelijk waar je bepaalde vergunningen moet aanvragen. De nakende veranderingen zijn onduidelijk voor wie er op het terrein mee moet omgaan. Het is mij niet duidelijk of u hiervan op de hoogte bent.

U noemt het fenomeen van het opstapelen van alle richtplannen van aanleg om ze tegelijk af te handelen een 'festival'. Dat vind ik iets te eufemistisch verwoord.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Welk woord zou u gebruiken?

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Overdaad.

Momenten van inspraak zijn zeer belangrijk, maar het wordt bijzonder moeilijk om ze in goede banen te leiden, als ze allemaal tegelijkertijd plaatsvinden. Dat moet worden vermeden. U zei dat er al dergelijke onderzoeken zijn gepland voor de zones waar ik het over had, namelijk mediapark.brussels, het Weststation en de kazernes. Hopelijk vinden die niet allemaal tegelijkertijd in oktober en november plaats.

Tot mijn verrassing beweerde u dat de richtplannen nog deze regeerperiode kunnen worden aangenomen. Bij elk richtplan van aanleg hoort immers een milieueffectrapport (MER), dat apart van het openbare onderzoek moet worden opgesteld. Of wordt er gewoon verwezen naar wat eerder werd onderzocht in het richtschema? Ik had begrepen dat er voor elke zone eerst een MER met bijhorend openbaar onderzoek nodig is en daarna nog eens een afzonderlijk openbaar onderzoek.

[133]

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Dat klopt, maar er kan gebruikgemaakt worden van bestaande studies.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- De oude studies kunnen dus hergebruikt worden?

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Ze kunnen inderdaad hergebruikt en geactualiseerd worden.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Dan is er geen nieuw openbaar onderzoek nodig?

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Inderdaad. Het milieueffectrapport bestaat, want dat is ooit gemaakt voor een richtschema. Er is wel een update gemaakt, die vervolgens onderworpen wordt aan een openbaar onderzoek.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Is dat al gebeurd?

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Nee, dat moet nog gebeuren.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Betekent het dat er een openbaar onderzoek komt voor het geüpdatete milieueffectrapport en daarna een openbaar onderzoek voor het richtplan van aanleg als geheel? Of worden beide samengenomen in één openbaar onderzoek?

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Beide worden tegelijkertijd onderzocht.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Bedankt voor de verduidelijking. Hebt u ook een antwoord op de kritiek dat een en ander verwarring doet ontstaan? Hebt u bijvoorbeeld een instrument voorhanden om de architecten, professionals op het terrein, restaurateurs en gemeentebesturen goed te informeren over de veranderingen die het BWRO teweegbrengt en hoe zij ermee moeten omgaan?

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Niet specifiek. Het BWRO vereist ook uitwisseling van informatie tussen beide administraties.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Dat probleem geldt niet specifiek voor het richtplan van aanleg, maar het recentste roept natuurlijk de meeste vragen op.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Zij worden op de hoogte gebracht van alle stappen van de procedure. We hebben de vraag gesteld aan de verschillende gemeentebesturen om een vergadering te organiseren.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Ik had het niet specifiek over de richtplannen van aanleg. Ik bedoelde dat architecten, restaurateurs en andere professionals niet altijd begrijpen wat er nu veranderd is aan het nieuwe BWRO.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Dat doen we rechtstreeks, onder meer op colloquia, tijdens verschillende vergaderingen en in raden van bestuur.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Mij bereikt de echo dat op dat punt nog wat extra inspanningen nodig zijn. Het zou goed zijn om de communicatie daarover nog te verbeteren.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Dat zullen we onderzoeken.

- De incidenten zijn gesloten.

[165]

INTERPELLATION DE MME CAROLINE PERSOONS

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,

concernant "les conséquences de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne sur le projet Loi 130".

INTERPELLATION JOINTE DE MME JACQUELINE ROUSSEAU,

concernant "les collaborations entre la Région bruxelloise et les institutions européennes".

[169]

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER ARNAUD VERSTRAETE,

betreffende "het arrest van het Hof van Justitie van de Europese Unie en de gevolgen voor het project Wet 130 en de procedure voor de opmaak van de gezoneerde gewestelijke stedenbouwkundige verordening (GGSV)".

[171]

M. le président.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (DéFI).- En mars dernier, la Commission européenne a lancé un concours international d'architecture pour le projet Loi 130. Ce projet urbanistique vise à augmenter la surface disponible pour les institutions européennes, passant de 24.000m² à 190.000m² pour 5.250 travailleurs, et à implanter un très grand complexe de bureaux entre la rue de la Loi, la rue de Spa, la chaussée d'Etterbeek et la rue Joseph II.

En effet, les institutions européennes, et tout particulièrement la Commission, se sentent de plus en plus à l'étroit dans leurs bureaux actuels, malgré le Brexit, et souhaiteraient procéder à un agrandissement de ceux-ci en rapprochant les différents services et réaliser ainsi des économies financières et d'énergie. Le budget de ce projet avoisinerait les 500 millions d'euros.

Pour mémoire, c'est le règlement régional d'urbanisme zoné (RRUZ) qui fixe un cadre précis et réglementaire à ce projet urbanistique et délimite le futur périmètre du projet de la rue de la Loi et de ses abords. Le RRUZ a été élaboré par l'Atelier Christian de Portzamparc et validé par le gouvernement bruxellois en décembre 2010. C'est la première fois que le gouvernement a usé de la compétence qui lui est attribuée par l'article 88 du Code bruxellois d'aménagement du territoire (Cobat), lui permettant d'adopter un règlement d'urbanisme pour une seule partie du territoire régional.

Depuis lors, à la suite d'un recours introduit contre le RRUZ par plusieurs associations de riverains en 2014, le Conseil d'État a pris la décision de saisir la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) au sujet de l'étendue de l'étude environnementale nécessaire. C'est l'un des arguments avancés par les plaignants par rapport à ce plan. Ainsi, par voie de presse du 22 juin 2018, nous avons appris que la CJUE dispose dans son arrêt que le RRUZ relèverait de la notion de plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et qu'il doit dès lors être soumis à une étude relative aux incidences environnementales.

[173]

Si la Région a réalisé une telle étude, celle-ci se révélerait incomplète, car elle n'aurait pas pris en compte les aspects de mobilité dans un quartier déjà saturé par la circulation.

Quelle analyse le gouvernement fait-il de cet arrêt de la CJUE et quel est son impact éventuel sur la validité du RRUZ ?

Pour le projet Loi 130, quel est le calendrier prévisionnel ? Le concours d'architecture a été lancé en mars dernier. Le gagnant devrait être connu en juillet 2019. De tels projets s'étendent sur plusieurs années. Y a-t-il une incidence à ce niveau ?

Une nouvelle étude d'incidences sur la mobilité est-elle envisageable ? Dans l'affirmative, dans quels délais ?

La création de logements est-elle prévue dans les immeubles de bureaux vidés par la Commission européenne ?

Le projet comprend non seulement des bureaux pour les institutions européennes, mais aussi deux crèches, un centre de visite, des restaurants, des magasins, des logements. Les crèches prévues seront-elles ouvertes à tous ou réservées au personnel de l'Union européenne ?

Je vous demande d'être attentifs à la perspective, à la vue depuis l'avenue de Tervueren et le parc du Cinquantaire, qui est classé. Il ne faut pas oublier les bâtiments classés et les parcs lorsqu'on construit des immeubles très hauts.

[175]

M. le président.- La parole est à Mme Rousseaux pour son interpellation jointe.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Bien entendu, cette question préoccupe fortement parlementaires et citoyens. Sans devoir l'expliquer, il est toujours bon de souligner notre chance que Bruxelles soit la capitale de l'Europe, siège des institutions européennes. Et les quelques inconvénients de cette position ne sont rien à côté de ses multiples avantages, dont la génération massive d'emplois.

La présence des institutions européennes attire lobbyistes, bureaux en tous genres et associations internationales. Nombre de sociétés choisissent d'établir leur siège à Bruxelles en raison de sa proximité avec les décideurs du futur de l'Europe, dans tous les domaines. Nous avons donc une chance extraordinaire et je me demande parfois si nous en sommes pleinement conscients.

J'entends bien qu'il y ait des mouvements de protestation parmi les riverains. Toutefois, ces derniers savent dans quel quartier ils habitent, et beaucoup y sont arrivés après la construction de tous ces bâtiments. Ils sont nombreux à s'y établir pour, ensuite, se plaindre et rêver de plus de calme, d'arbres, de moins de voitures, etc. Malheureusement, Bruxelles a ses réalités et la ville n'est pas extensible.

[177]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Il ne faut jamais renoncer à l'élargissement de Bruxelles !

(Colloques)

Mme Caroline Persoons (DéFI).- Mme Rousseaux, je ne suis pas d'accord avec vous.

(Colloques)

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Pourquoi pas ? Arrivons au Brabant, ce serait une très bonne chose. On peut toujours rêver... Cela aurait totalisé 800.000 francophones et 800.000 néerlandophones, ce qui eût été parfait. Nous sommes en 2018 et les choses sont ce qu'elles sont, mais l'objectif de la politique n'est-il pas de faire changer les choses ? Un autre objectif de la politique est de préserver les qualités d'une Région, et le fait d'être la capitale européenne est une énorme qualité pour nos habitants et nos entreprises.

Les besoins de la Commission européenne et de l'ensemble de ses institutions est une question fondamentale car, si nous devons perdre cette qualité de capitale de l'Europe, nous deviendrions très rapidement un désert économique et une Région paupérisée dans d'énormes proportions, voire complètement. Il faut évidemment l'éviter à tout prix.

Dans les années 90, le nombre d'emplois créés par le secteur international en Région bruxelloise était estimé à 100.000. Trente ans plus tard, ce secteur est désormais évalué à 121.000 emplois, un chiffre certainement sous-estimé. Cela place notre Région au second rang des villes diplomatiques après Washington.

[183]

Le quartier européen, avec une superficie de 3,4 millions de mètres carrés de bureaux, dont la moitié est occupée par l'Union européenne et les organismes européens qui y sont liés, représente le premier espace tertiaire de la ville. La gestion du portefeuille immobilier de la Commission européenne est dévolue à l'Office infrastructures et logistique à Bruxelles (OIB).

En mars 2018, dans un avis d'information à l'attention du marché immobilier, l'OIB a communiqué ses prévisions en matière de besoins immobiliers de la Commission européenne pour les années 2020-2024. Afin de remplacer les immeubles en fin de cycle de vie ou dont le contrat de bail arriverait à échéance, la superficie hors sol totale recherchée à Bruxelles et dans un périmètre bien défini, serait, selon l'OIB, comprise entre 80.000 et 150.000m². Il était stipulé, par ailleurs, que les bâtiments recherchés devraient, pour satisfaire leurs besoins, compter chacun une surface brute hors sol d'au moins 10.000m².

Le projet Loi 130 visait à construire un espace sur le même site de la rue de la Loi, un bâtiment durable de bureaux pour 5.000 travailleurs, et à porter la superficie actuelle de 24.000m² à 190.000m².

On sait que le projet de construction de bâtiments pour la Commission européenne entre la rue de la Loi, la rue Joseph II et la chaussée d'Etterbeek accumulera un retard important, et qu'il sera peut-être remis en question vu les développements récents et les recours introduits en quatre ans par les riverains devant le Conseil d'État.

[185]

La Région s'est vu reprocher de ne pas avoir mené une étude d'incidences environnementales, en particulier en termes d'impact sur la mobilité. Elle a estimé ne pas devoir le faire.

En 2008, la Commission européenne avait déjà lancé un avis de prospection immobilière pour des surfaces supplémentaires de bureaux. Consciente de la nécessité de rechercher une certaine qualité de vie et une approche rationnelle des espaces autour du cœur de l'Europe, elle avait demandé un inventaire des implantations possibles, y compris en dehors du quartier européen.

Les professionnels de l'immobilier, de leur côté, implorant les pouvoirs publics de capitaliser et de rationaliser la vente immobilière à Bruxelles, sur la base de son statut de capitale de l'Europe. Pour y répondre, vous avez eu l'excellente idée d'installer en début de législature le Commissariat à l'Europe, piloté par M. Alain Hutchinson, dont la mission consiste à créer un lien permanent entre les institutions européennes et les autorités régionales.

En 2014, la Commission a émis l'hypothèse de transférer ses bureaux en dehors de notre Région - ce qui est très alarmant - et lancé un appel d'offres pour l'acquisition de 100.000m² de bureaux supplémentaires, à répartir sur un ou plusieurs bâtiments.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, cette option doit évidemment rester inenvisageable. À l'époque, M. Magnette avait invité la Commission à installer des bureaux en Wallonie. Même si cette proposition est compréhensible, il faut absolument éviter une dispersion : une implantation en dehors de la Région et du cœur de Bruxelles peut très rapidement se transformer en implantation en dehors des frontières de la Belgique. Or, les capitales ou les grandes villes européennes candidates au titre de capitale de l'Europe ne manquent pas.

[187]

En 2016, la commissaire européenne Kristalina Gueorguieva a voulu poser, en partenariat avec la Région, de nouvelles balises fortes pour la stratégie immobilière de la Commission européenne. Cette collaboration avait permis de définir quelques priorités dans la gestion du portefeuille et l'intégration des institutions dans notre Région, dont la rénovation et le redéploiement des immeubles en propriété propre et l'optimisation du patrimoine bâti en termes d'économies d'espace, de fonctionnalité et de convivialité.

Aujourd'hui, où en sommes-nous exactement ? Qu'advient-il des relations entre les institutions européennes et la Région bruxelloise quant à la capacité de notre Région de répondre aux besoins spécifiques exprimés par la Commission ?

Depuis trop longtemps, des débats portent sur la rationalité des espaces, le fait d'hyperconcentrer ou non les bâtiments ou de déployer de nouveaux sites multifonctionnels au sein et en dehors de notre ville-région. Il faut de la clarté. Toutes nos questions et interpellations montrent à quel point la situation n'est pas claire.

Avez-vous pris connaissance de l'avis d'information sur les prévisions des besoins immobiliers de la Commission européenne ? Dans quelle mesure le gouvernement en a-t-il tenu compte pour répondre spécifiquement à ce besoin ?

Quel est l'état des relations entre la Commission européenne et la Région bruxelloise ? Les institutions sont-elles réellement en dialogue permanent ? Quel est le rôle précis joué par le Commissariat à l'Europe, en la personne de M. Hutchinson, dans ces relations ? La présentation de son rapport, prévue initialement au mois de juin, a été reportée. On nous l'avait promis pour septembre.

[189]

Qu'est-il advenu de vos anciennes ambitions de diluer l'aspect monofonctionnel, essentiellement à fonction administrative, des quartiers qui abritent ces institutions au profit des Bruxellois ?

L'exemple du projet Loi 130 parle de lui-même. Quelles pistes juridiques ou solutions concrètes sont-elles actuellement à l'étude pour éviter un retard considérable dans la réalisation de ce projet ?

La décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) implique la révision dans le Combat de la clause qui permet de renoncer à l'étude d'incidences. Quid des conséquences de cet arrêt ? Quelle est la politique de la Région à cet égard ? Cette question vous est posée de toutes parts.

Êtes-vous en mesure de nous communiquer les besoins réels en matière de politique immobilière de la Commission européenne ? En effet, les marges sont assez larges.

Par ailleurs, on parle beaucoup de la Commission européenne, mais qu'en est-il des autres institutions ? Le Parlement, le Conseil et le Comité économique et social, en tant qu'institutions européennes, n'ont-ils pas également d'autres besoins immobiliers ? De quelle manière la Région est-elle en mesure d'y répondre ? Car, en l'absence de réponses concrètes, les appétits des voisins s'éveillent.

[191]

De voorzitter.- De heer Verstraete heeft het woord voor zijn toegevoegde interpellatie.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Naar aanleiding van een aantal bezwaren van buurtbewoners tegen de bouw van een groot kantorencomplex voor de Europese Commissie, het zogenaamde project 'Wet 130',

deed het Europees Hof van Justitie recentelijk een opmerkelijke uitspraak. Het project werd mogelijk gemaakt op grond van een zogeheten gezonde stedenbouwkundige verordening (GGSV), waarbij niet in een voorafgaande milieueffectenstudie wordt voorzien. Die werd dan ook niet uitgevoerd; er vond enkel een impactstudie plaats. Het hof heeft nu geoordeeld dat een GGSV wel degelijk slaat op een plan of programma, waarbij een milieueffectenstudie noodzakelijk is. Dat zet niet alleen de toekomst van het betreffende project op de helling, maar mogelijk ook die van andere projecten waarvoor een GGSV werd gebruikt.

Hebt u reeds kennisgenomen van het arrest? Wat zijn de mogelijke gevolgen voor het project Wet 130 gelet op de bij de Raad van State hangende procedure? Worden de nodige studies nu gepland? Hoeveel vertraging zal dat veroorzaken voor het project?

De Europese Commissie had al een wedstrijd uitgeschreven om het project vorm te geven. Welke aanpassingen aan het project zijn nu nodig? Is daarover al contact opgenomen met de Commissie?

Voor hoeveel prioritaire zones werkt de regering met een GGSV? Moeten die dan allemaal herzien worden? Moet er voor elk geval een nieuwe milieueffectenstudie worden uitgevoerd? Hoeveel vertraging lopen die projecten daardoor op?

Hoe is het mogelijk dat het structurele probleem met de GGSV pas na zoveel jaar ontdekt wordt? Is daar op voorhand nooit onderzoek naar gedaan?

[193]

Blijft de GGSV in de toekomst nog een bruikbaar instrument of wordt alles voortaan opgenomen in de richtplannen van aanleg?

Is het wel verstandig om in planningsinstrumenten zonder milieueffectenstudie te voorzien? De ervaring leert ons immers dat een dergelijke studie sowieso nodig is, gezien de geldende richtlijnen. Welke conclusies trekt u hieruit?

[195]

Discussion conjointe

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- S'agissant du RRUZ, le gouvernement bruxellois suit ce dossier depuis l'introduction du recours au Conseil d'État en février 2013. Au moment du choix d'adopter un tel outil, notre conseil juridique soutenait la thèse majoritaire selon laquelle un règlement ne pouvait être assimilé à un plan ou un programme, vu que, précisément, le règlement ne prévoit pas de programme, mais bien des gabarits et des implantations. Nous savons toutefois que ces domaines sont toujours sujets à évolution. Manifestement, la Cour de justice de l'Union européenne a une interprétation différente et, bien entendu, nous nous conformerons à l'arrêt du Conseil d'État lorsque celui-ci sera rendu.

Cependant, nous savons depuis le début que le RRUZ ne constituait qu'une étape du Projet urbain Loi (PUL) et qu'une autre étape devait lui succéder. C'est ce que perspective.brussels a entrepris depuis le 28 juin 2017, date à laquelle le marché pour l'élaboration d'un plan d'aménagement directeur (PAD) et de son rapport d'incidences sur l'environnement (RIE) a été attribué. Le PAD nous permettra notamment de travailler sur les questions de densité, d'affectation et de spatialisation de ces implantations.

La question de l'articulation de l'élaboration d'un PAD et de la réfection du RRUZ est à l'étude par mes services. Par ailleurs, le fait que le PAD doive, aux termes du Cobat, être accompagné d'un RIE en bonne et due forme nous mettra à l'abri d'un recours similaire sur ce point.

Je vous rassure, le RIE contiendra bien un volet relatif à la mobilité. L'enquête publique du PAD est prévue pour mars ou avril 2019, pour une entrée en vigueur en décembre 2019.

[199]

(verder in het Nederlands)

De opmaak van een milieueffectenrapport (MER) in het kader van een gezondeerde gewestelijke stedenbouwkundige verordening (GGSV) vergt ongeveer een jaar tijd. De GGSV zou dus in januari of februari 2020 in werking moeten kunnen treden, kort nadat de wetgeving inzake de richtplannen van aanleg (RPA's) van kracht zal zijn. Momenteel onderzoeken we hoe beide documenten op elkaar afgestemd kunnen worden.

[201]

(poursuivant en français)

En ce qui concerne les relations de la Région bruxelloise avec l'Europe, je peux vous affirmer que nous sommes en dialogue permanent avec la Commission européenne, notamment par le biais du commissaire à l'Europe, M. Alain Hutchinson, que j'ai encore rencontré hier. Depuis son entrée en fonction, il a lancé plusieurs groupes de travail avec les institutions européennes : déplacement domicile-travail, renouvellement des permis d'environnement en tenant compte du Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie (Cobrace).

Par ailleurs, deux réunions politiques sont organisées chaque année pour faire état des projets en cours. Elles rassemblent le commissaire, l'ensemble des représentants au parlement, aux commissions et au Comité des régions, et le gouvernement bruxellois. Elles permettent, à travers l'ordre du jour fixé par l'ensemble des partenaires, de discuter de l'ensemble des dossiers et de leur évolution. Il s'agit donc d'un suivi régulier, et la prochaine réunion se tiendra en décembre.

En outre, dans le cadre de ses travaux, perspective.brussels est régulièrement en contact avec les institutions européennes pour rédiger le cahier des charges du concours international d'architecture pour l'îlot 130, auquel nous participons - le commissaire est d'ailleurs membre du jury -, assurer le suivi de la politique immobilière des institutions européennes ou élaborer une stratégie d'intégration des dispositifs de sécurité dans le quartier européen.

S'agissant du calendrier prévisionnel du projet Loi 130, un concours international d'architecture a été lancé. La décision finale du jury est prévue pour mai 2019 et la livraison de la première phase pour 2023-2024. La demande de permis pourra être instruite dans la foulée du concours, puisqu'un permis d'urbanisme doit tenir compte des plans existants au moment de la délivrance, ce qui sera le cas du plan d'aménagement directeur Loi.

[203]

(verder in het Nederlands)

Voor zover ik weet, heeft de Europese Commissie geen andere wedstrijden voor het huizenblok Wetstraat 130 uitgeschreven. Misschien bedoelt u de internationale stedenbouwkundige wedstrijd voor het Stadsproject Wet? Die werd in 2008 georganiseerd door het gewest samen met de Europese Commissie en omvatte een zone met een perimeter vanaf de Kunstlaan tot aan de Etterbeeksesteenweg. Sindsdien is er al heel wat gebeurd: GGSV, RPA Wet, haalbaarheidsstudie en internationale architectuurwedstrijd voor huizenblok 130. Door al die verschillende etappes is het Stadsproject Wet uiteraard geëvolueerd.

[205]

(poursuivant en français)

La Commission européenne occupe actuellement une cinquantaine de bâtiments en région bruxelloise. Son objectif est de progressivement restructurer ses implantations dispersées dans des unités de bureau de l'ordre de 20 à 30.000m² tout en maintenant le pôle décentralisé qu'est Beaulieu. Nous parlons donc bien d'une restructuration, et non d'une augmentation de la superficie des bureaux de la Commission.

La gestion de ce parc immobilier est complexe et, comme je l'ai dit, la Région se concerta régulièrement avec les institutions européennes à ce sujet. Ayant en charge l'aménagement du territoire, nous créons le cadre pour que ces développements puissent se dérouler dans les meilleures conditions. La Région bruxelloise n'a évidemment pas pour vocation de devenir opérateur immobilier pour la Commission, même si des contacts ont été pris avec la Régie des bâtiments, qui possède encore quelques propriétés dans le quartier européen.

Enfin, en termes de proactivité, je rappelle que perspective.brussels a mené une étude sur la sécurisation du quartier européen et que, par ailleurs, une mission relative à l'image que véhicule le quartier européen est en discussion. Par ailleurs, les investissements récents consentis par la Région - pôle multimodal Schuman, station de métro Arts-Loi -, par les institutions européennes elles-mêmes - Maison de l'histoire européenne, Parliamentarium - et le secteur privé - début de mise en œuvre du Projet urbain Loi, logements réalisés sur la chaussée d'Etterbeek - me font penser que vos craintes exprimées ce matin quant à un hypothétique prochain déménagement des institutions européennes relèvent davantage de l'effet d'annonce. Je ne pense pas qu'il faille s'attendre à brève échéance à un déménagement des institutions européennes à Charleroi, Anvers ou Liège.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Ou à Bonn...

M. Rudi Vervoort, ministre-président. - À Bonn ? Pourquoi pas ? Cela fera plaisir à Strasbourg... Je ne partage pas ce sentiment. Les institutions européennes continuent d'investir énormément. Il faut savoir que ce quartier est l'un des plus visités, voire le plus visité par les touristes à Bruxelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Maison de l'histoire européenne a été inaugurée cette année. Ce nouveau musée participe à la volonté de donner une vitrine aux institutions européennes.

[211]

En ce qui concerne les logements et crèches, perspective.brussels et le commissaire à l'Europe sont en dialogue constant avec la Commission européenne sur les perspectives immobilières de son stock de bâtiments. La question de leur conversion en logements est effectivement abordée. Toutefois, dans la mesure où la Commission européenne loue la majorité de ses immeubles, cette discussion devra prochainement s'élargir aux propriétaires privés qui détiennent les bâtiments en question, dont l'affectation devra indéniablement connaître une mutation.

Par ailleurs, en tant que membre des comités d'accompagnement des plans particuliers d'affectation du sol (PPAS) lancés par la Ville de Bruxelles, notamment le PPAS Science en cours, perspective.brussels y a relayé à plusieurs reprises la nécessité de réduire la part de bureaux et d'augmenter celle de logements dans ces PPAS périphériques au Projet urbain Loi (PUL). Cette nécessité s'inscrit dans une logique de concentration des bureaux dans la rue de la Loi et de reconversion des immeubles de bureaux en logements, dans le quartier Léopold notamment.

Enfin, pour ce qui est des crèches prévues dans le projet îlot 130, je ne peux pas me prononcer à la place de la Commission européenne. Les discussions tenues dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges du concours nous permettent cependant d'être optimistes quant à l'ouverture de ces crèches aux résidents du quartier.

Les responsables actuels de la Commission européenne témoignent d'une réelle volonté de travailler avec les acteurs et l'environnement proches et de sortir d'une logique d'enfermement. Dans tous les projets en cours, le commissaire en charge de ces matières, M. Oettinger - réputé pour son sérieux -, est attentif à l'ouverture par rapport à l'environnement. En tant que régionaliste allemand convaincu, il a sans doute le réflexe de travailler sur l'espace territorial dans lequel se situent les institutions et pas de manière désincarnée.

C'est en tout cas ce que les Bruxellois attendent de l'Europe. Nonobstant les autres enjeux de l'Europe politique, les institutions européennes doivent également se préoccuper de la difficulté d'appropriation par les Bruxellois de ce que représentent les institutions européennes dans notre Région. La présence de ces institutions a un impact tant positif que négatif. La promotion des institutions européennes sur notre territoire participe d'une volonté commune.

[213]

M. le président. - La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (DéFI). - Je voudrais réagir sur deux points. Tout d'abord, on peut très bien - et nous devons y travailler - combiner la qualité des projets immobiliers liés à la présence de l'Union européenne à un profond respect de la qualité de vie en ville pour les riverains et autres Bruxellois qui traversent ces quartiers. Je suis tout à fait opposée aux propos de Mme Rousseaux qui dit que, quand on habite dans ces quartiers, on sait à quoi s'attendre et il ne faut pas s'en plaindre. Ce n'est pas vrai. Les associations de riverains apportent beaucoup. Elles ont perdu certains combats : des maisons remarquables, des ateliers d'artistes ont disparu, et c'est regrettable car ces bâtiments créaient une certaine atmosphère. La place du Luxembourg, par exemple, qui a préservé ses anciens bâtiments, est le principal lieu de rencontre du quartier, loin des bureaux aseptisés.

Les combats menés par les associations de riverains ou en matière d'urbanisme ont également des avantages. Même si certaines décisions entraînent des reports ou lancent des réflexions, cela fait partie de la qualité de vie d'une grande ville. Et je ne pense absolument pas que cela va inciter l'Union européenne à déménager ses institutions dans un autre pays.

[215]

Par ailleurs, nous serons attentifs à l'arrêt du Conseil d'État, qui interviendra après cette décision de la Cour de justice de l'Union européenne.

Les services publics, les crèches, etc. doivent aussi être des lieux ouverts à tous. Il est toujours interpellant de voir des écoles européennes financièrement inaccessibles aux habitants du quartier, alors qu'elles ont été construites grâce aux impôts de l'ensemble des habitants.

Enfin, je suis également très attentive à la reconversion en logements. Si un travail en ce sens peut être réalisé avec les propriétaires privés, nous ne pouvons que nous en réjouir. La réaffectation des nombreux immeubles à l'abandon doit être privilégiée à la construction de nouvelles tours.

[217]

M. le président.- La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Je vous entends bien, mais je reste sur ma faim quant à une estimation précise des besoins de la Commission européenne et, surtout, quant à la réponse qui lui est apportée. L'appel d'offres pour l'acquisition de 100.000m² supplémentaires de bureaux en 2014 n'a pas encore été rencontré. Or, vous évoquez dans votre réponse des unités de 20.000 à 30.000m² au maximum. Vous ne parlez pas d'augmentation de superficie au profit de la Commission. Si je n'ai pas bien compris, je vous demande de rectifier. J'entends des perspectives d'études sur la sécurisation du quartier européen et la construction de crèches. Tout cela est important, mais qu'en est-il de la demande d'une nécessaire extension ?

Vos propos n'effacent pas du tout mes inquiétudes. Va-t-on satisfaire les besoins exprimés dès maintenant par les institutions européennes ? Combien de mètres carrés sont-ils prévus ? Parmi les projets, il y a d'un côté le projet Pullman et, de l'autre, le projet Loi 130. Ils sont très différents : dans l'un, on prévoit de la mixité, mais pas dans l'autre. Tout cela reste dans une espèce de flou artistique. Or, contrairement à ce que certains pensent, il s'agit d'un projet politiquement majeur pour notre Région.

Bien sûr, il faut toujours écouter les habitants et tenter de répondre à leurs attentes en tenant compte de l'évolution de la situation et de la confirmation de notre rôle de capitale de l'Europe. Cependant, il y a des priorités.

[219]

De voorzitter.- De heer Verstraete heeft het woord.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- We hebben dus een jaar vertraging door het betreffende arrest van het Hof van Justitie van de Europese Unie, maar alle plannen kunnen worden aangenomen in 2020 en de werkzaamheden worden uitgevoerd in 2023-2024.

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Europese instellingen moeten als gelijke partners met elkaar in gesprek gaan over de bekommernissen en behoeften van die laatsten. Beide partners hebben alles te winnen bij een goede integratie van de Europese instellingen op het Brusselse grondgebied. De aanwezigheid van die instellingen is en blijft belangrijk, maar dat moet in een goede verstandhouding mogelijk zijn. Laten we niet panikeren.

Ik hoor dat u de dialoog voortzet. In de komende maanden wil ik het onderwerp graag opnieuw ter sprake brengen.

[221]

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- La création de la fonction de commissaire à l'Europe avait pour objectif de créer les conditions d'un dialogue permanent et institutionnel, inexistant jusqu'alors. Elle a permis de formaliser les contacts, qui sont désormais consignés dans des ordres du jour et des procès-verbaux. La Région entretient un dialogue constant avec les institutions européennes, avec lesquelles elle partage le même objectif.

L'Europe a été et sera encore tributaire des orientations parfois changeantes et contradictoires de la Commission. Cependant, le fait de rassembler tous les acteurs autour de la table, y compris le parlement, cadre un peu mieux la discussion et empêche les prises de position à l'emporte-pièce.

Il existe une réelle volonté de regroupement au sein des institutions européennes. Tout ce dont nous avons discuté s'inscrit dans cette logique et non plus dans une logique de croissance, de volume et de besoins en mètres carrés. C'est dû au fait qu'elles connaissent elles aussi la crise, qu'elles s'inscrivent dans une logique de restriction au niveau du nombre de fonctionnaires et qu'elles ont dû évaluer leurs besoins au mètre carré.

Nous sommes ici en présence d'un volume que les institutions ont elles-mêmes quantifié et travaillons sur leurs attentes, ni plus ni moins. Il n'y a donc pas de pirouette, de flou artistique, ou de forme quelconque de marchandage. La volonté, partagée, est de regrouper les institutions dans le quartier, ce qui est logique à tout point de vue.

Plusieurs initiatives ont été prises en matière de mobilité - liaisons, tunnel Schuman-Josaphat, rénovation de la station de métro... - et l'État a également réalisé une série d'investissements colossaux pour relier ce quartier à l'aéroport.

Au niveau de la mobilité automobile, le rond-point Schumann sera réaménagé. Bien que les visions divergent en la matière, ce projet est également mené en partenariat avec les institutions européennes, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral et Beliris. Il ne s'agit pas d'une lubie d'un membre du gouvernement.

Si Beliris ne souscrit pas au projet de réaménagement que nous avons adopté et qui a été avalisé par les institutions européennes, celui-ci sera mené à bien sans eux. Il est évident que je ne vais pas céder à ce genre de petit jeu.

- *Les incidents sont clos.*

[227]

QUESTION ORALE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,

concernant "les répercussions des insuffisances de dragage des voies d'eau wallonnes pour le Port de Bruxelles".

M. le président.- À la demande de l'auteur, excusé, et avec l'accord du ministre-président, la question orale est reportée à une prochaine réunion.

[235]

QUESTION ORALE DE M. ARNAUD PINXTEREN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,

concernant "les frais de consultance juridique au sein de Neo".

[237]

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ARNAUD VERSTRAETE,

betreffende "de juridische consultancykosten bij Neo".

[239]

M. le président.- La parole est à M. Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Le dernier cahier de la Cour des comptes adressé au Parlement bruxellois révélait, pour l'année 2015, des pratiques et des anomalies de gestion interne fort inquiétantes dans le chef de la société Neo, en particulier en matière de marchés publics et de recours aux consultants.

Nous avons eu l'occasion, il y a quelques semaines, voire quelques mois, de revenir en détail sur ce rapport et sur les nécessaires évolutions apportées par Neo à son mode de fonctionnement. Si les règles en matière de marchés publics sont à présent respectées, les montants de certains de ceux-ci sont pour le moins interpellants.

En effet, dans la foulée de nos échanges sur le recours aux consultants indépendants, j'ai souhaité disposer, notamment pour Neo, des organigrammes, de la masse salariale, de la liste des consultants auxquels il était fait appel, de l'objet de leur mission ainsi que des rémunérations y afférentes.

À la lecture de votre réponse à cette question écrite, j'ai été surpris de lire qu'un montant de 1.070.000 euros avait été dépensé sur l'année 2017 pour des conseils juridiques et de l'assistance contentieux, soit l'équivalent d'au moins deux temps plein plutôt bien rémunérés. Ces montants semblent par ailleurs encadrés par un marché de cinq ans courant de 2017 à 2021. Il est également étonnant que ce montant de 2017 soit proche des honoraires mentionnés dans le cahier de la Cour des comptes précité, honoraires pris en charge par Neo durant son premier exercice comptable 2015, à savoir 1.039.424 euros.

Aux dires de Neo, ces honoraires se justifiaient à l'époque au motif "de procéder à un bilan urbanistique du site du Heysel et d'élaborer une procédure à suivre, du point de vue de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, pour mener à bien le projet de rénovation du site du Heysel dans sa globalité". On peut donc en déduire qu'une telle mission est nécessairement ponctuelle, ce qui ne semble pas être le cas des montants d'honoraires, en tout cas.

Pourriez-vous me faire part de la nature, de l'objet précis et des conditions du marché attribué par Neo relatif aux "conseils juridiques et assistants contentieux" ? Pourriez-vous m'indiquer si le prestataire retenu dans le cadre de ce marché est le même que celui qui avait été sollicité par EXCS ?

Pourriez-vous me communiquer le montant des honoraires pour l'année 2016 ainsi que les missions précises confiées au prestataire concerné pour les années 2016 et 2017 qui justifient de tels montants ?

[243]

De voorzitter.- De heer Verstraete heeft het woord voor zijn toegevoegde mondelinge vraag.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Het 22e boek van het Rekenhof aan het Brussels Hoofdstedelijk Parlement brengt een aantal onregelmatigheden tegen goed bestuur aan het licht bij Neo. Zo is er een behoorlijk groot bedrag besteed aan consultancyopdrachten die niet via een openbare aanbesteding zijn verlopen en ontbreken er bewijsstukken van facturen.

Ondertussen is er al duchtig gediscussieerd over de consultancyopdrachten. Zo waren de ongedunde contracten overgenomen van de nv EXCS, die in 2014 opging in Neo. Bovendien verdedigden Henri Dineur, de CEO van Neo, en uzelf het hoge bedrag door te verwijzen naar de goed onderhandelde gunning van het Europese project aan Unibail-Rodamco. Voorts hebben we de belofte gekregen dat alle lopende contracten in overeenstemming zouden worden gebracht met het Europees recht tegen de zomer van 2018.

Volgens het overzicht van alle consultancyopdrachten is er over de periode 2009-2017 evenwel 2,6 miljoen euro naar juridische diensten gegaan op een totaal van 9 miljoen euro. Uit een schriftelijke vraag van collega Arnaud Pinxteren blijkt dat meer dan 1 miljoen euro aan juridische kosten, iets minder dan de helft van het totale bedrag, uitgegeven is in de twee laatste maanden van 2017.

U verklaarde in de krant La Capitale dat de hoge juridische kosten samenhangen met de organisatie van openbare aanbestedingen voor de nieuwe consultancyopdrachten. Zo zou er niet meer met een forfait mogen worden gewerkt, maar kan dat voortaan enkel nog met uurlonen. Toch gaat het om enorm veel geld in een korte periode. Toevallig in de periode dat het blunderboek van het Rekenhof wordt uitgegeven, wordt er in twee maanden tijd 1 miljoen euro uitgegeven aan advocatenkosten.

Klopt het dat er 1.070.653,81 euro uitgegeven werd aan juridisch advies en bijstand van geschillen aan Stibbe gedurende de laatste twee maanden van 2017? Dat maken we op uit de tabel die u verstrekte. Hoe verklaart u dat hoge bedrag voor zo'n korte periode?

Waaruit bestonden de opdrachten precies om zo'n bedrag te verantwoorden? Kunnen we een kopie van de afrekening en het contract ontvangen?

Als het een regularisatie betreft van opdrachten die Stibbe voor november 2017 heeft uitgevoerd, op welke manier kon dat dan een reglementaire aanbesteding zijn? Stibbe is dan immers de enige die in aanmerking komt.

De verplichting om opdrachten openbaar aan te besteden, duidt u aan als oorzaak van de grote toename van de juridische kosten. Hoe moeten we die merkwaardige verklaring begrijpen? Is Neo niet in staat om juridisch correct aan te besteden zonder bijstand van consultants? Of zijn er bepaalde voorschriften bij openbare aanbestedingen die gerespecteerd moeten worden, waardoor de factuur hoger uitvalt? Bedoelt u dus met andere woorden dat het financieel nadelig is om met openbare aanbestedingen te werken?

Voorts zijn er een aantal opdrachten waarvan de omschrijvingen nauwelijks van elkaar verschillen. Het is mij daardoor niet duidelijk wat het verschil precies is. Zo factureerde het bedrijf Pardimmo 183.315 euro voor een globale veranderingsstrategie en voor betrekkingen met alle private en openbare partners op de site. De nv IZA kreeg in 2017 een bedrag van 168.750 euro voor de invoering van een ontwikkelingsstrategie, de omschrijving van de gewenste bestemming en de betrekkingen met de vastgoedsector. De bvba RPO ten slotte kreeg 300.080 euro voor de uitwerking van een masterplan, de onderhandelingen voor en de opvolging van de uitvoering van Neo 1. Het lijkt er dus op dat drie verschillende consultants vrij veel geld opstrijken voor gelijklopende projecten.

Kunt u de verschillen duiden tussen de drie consultants en de gefactureerde bedragen iets gedetailleerder toelichten? Kunnen we een kopie van de verschillende contracten ontvangen?

[247]

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Commençons par aborder les modalités de recours à des consultants externes en matière de conseils juridiques et des marchés passés afférents. En parfait accord avec la Cour des comptes et conformément aux engagements repris dans le rapport définitif de la Cour des comptes du 29 septembre 2017, Neo a procédé à une mise en concurrence des services juridiques confiés à des cabinets externes, marché ayant pour objet la constitution de deux listes d'avocats.

Le premier lot porte sur les prestations de conseils juridiques, destinées à répondre à l'ensemble des besoins de Neo dans des matières diverses se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en favoriser la réalisation. Il appartenait au soumissionnaire de démontrer qu'il possédait des connaissances spécialisées et une grande expérience dans les matières touchant à l'activité de Neo. À titre d'exemple, la mission de conseil du soumissionnaire peut s'inscrire dans le cadre de matières telles que le droit des marchés publics, le droit public général, les contrats complexes (partenariat public-privé, concession, etc.), l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les permis d'environnement, le droit des sociétés, le droit des finances, le droit du travail, la responsabilité, le droit civil général, le droit de la concurrence, le droit de la propriété intellectuelle, etc.

Le second lot porte sur la représentation de Neo dans les procédures contentieuses, tant administratives que civiles, dans lesquelles il se trouvera engagé. Cette représentation est entendue au sens large et concerne le contentieux dans les matières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de Neo.

Le conseil d'administration a fait le choix de la procédure négociée avec publicité européenne, visant l'élaboration d'un accord-cadre d'une durée de quatre ans ayant pour objet la constitution d'une double liste de prestataires, une pour chacun des lots. Les critères d'attribution ont été pondérés de la manière suivante : montant des frais et honoraires (30 points), méthodologie organisationnelle et relationnelle (35 points) et qualité de l'équipe proposée (35 points).

Sur la base des offres reçues, le conseil d'administration de Neo a approuvé, le 24 octobre 2017, la double liste suivante :

- Lot 1 : 1. Stibbe scrl ; 2. Monard Law scrl ; 3. Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick scrl ;
- Lot 2 : 1. Monard Law scrl ; 2. Stibbe scrl ; 3. Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick scrl.

La conclusion du contrat a été effective le 27 novembre 2017, et ce pour une durée de quatre ans. Il va de soi que cette mise en concurrence ne couvre que les nouvelles missions confiées aux prestataires externes. Les anciennes missions restent, quant à elles, soumises aux anciennes conditions tarifaires.

Il est à noter que toute tentative de régularisation des anciens accords se serait heurtée au problème du non-respect de l'égalité entre les soumissionnaires, étant donné que certains soumissionnaires se seraient vus imposer des contraintes supplémentaires.

Le montant de 1.070.000 euros, qui figurait d'ailleurs en réponse à une question parlementaire antérieure, correspond aux prestations juridiques externes facturées par le cabinet Stibbe à Neo durant toute l'année civile 2017. Il ne s'agit bien évidemment pas, comme vous semblez le suggérer, d'un montant limité aux deux derniers mois de 2017. Il est à noter que ce montant inclut la TVA de 21% reversée à l'État pour les prestations relatives aux projets pour lesquels la TVA, sur la base de la législation en vigueur au moment de l'arrêt des comptes annuels, a été considérée comme non récupérable.

Ce montant correspond à plus de 4.000 heures de prestations juridiques pleinement justifiées au vu de la complexité du projet Neo : novateur en procédure de dialogue compétitif, besoins d'assurer à la fois une déconsolidation budgétaire et une récupération TVA pour le projet Neo 2 (centre de conventions et hôtel), modification en cours de route de la composition d'un des consortiums participants au marché Neo 2, modification d'interprétation des normes Eurostat, gestion du suivi de Neo 1 et d'autres développements du projet Neo ou connexes à celui-ci.

Les montants des prestations juridiques payées en 2017 sont parfaitement conformes au budget 2017, validés par le comité finances et budget du 16 mars 2017 et formellement approuvés par le conseil d'administration de Neo en date du 23 mars 2017.

[253]

Mijnheer Verstraete, ik raad u aan om rechtstreeks contact op te nemen met Neo, zoals u in het verleden ook al hebt gedaan. Op die manier kunt u de stukken die u interesseren inkijken, en de nodige vragen stellen om uw twijfels weg te nemen.

Dat brengt mij bij uw vragen over de opdrachten van de drie andere consultants.

De naamloze vennootschap IZA, vertegenwoordigd door gedelegeerd bestuurder Paul Delesenne, leidde als hoofdonderhandelaar de concurrentiedialoog over Neo 2 in goede banen.

In 2017 moesten de volgende stappen ondernomen worden:

- de tweede dialoogfase afsluiten;
- een derde dialoogfase voorstellen;
- die derde fase op technisch en juridisch en financieel vlak in goede banen leiden.

De derde fase ging van start op 30 juni 2017, toen de deelnemers hun derde voorstel bezorgden, en duurde tot eind september 2017, toen de laatste vergaderingen plaatsvonden. De opdracht van de nv IZA eindigde samen met de derde fase van de concurrentiedialoog voor Neo 2.

Pardimmo oefende een deeltijdse opdracht uit. De mate waarin een beroep werd gedaan op de diensten van het bedrijf wisselde sterk en hing af van de behoefte van het moment en de fase waarin het project zich bevond. De functies die Pardimmo in 2017 uitoefende, waren van zeer uiteenlopende aard en omvatten allerlei operationele taken. Pardimmo trad onder meer op als opdrachthouder voor de CEO van Neo. Het bedrijf fungeerde ook als tussenschakel of facilitator voor allerlei bedrijven die werken in opdracht van Neo. Zo verzorgde het de wisselwerking tussen bedrijven die voorontwerpen onderzochten en de verschillende stakeholders die vooraf geraadpleegd werden bij de uitwerking van het masterplan.

Het bedrijf werd voorts regelmatig ingeschakeld om de benadering van de 'quantity surveyor', de ontwerper van het masterplan en de bedrijven die optraden in de uitvoeringsfase, financieel en budgettair op elkaar af te stemmen. Het bood daarnaast hulp bij het onderzoek van de financiële offertes van de inschrijvers en het verrichte taken met betrekking tot het beheer van de uitgaven. Het verleende bijstand aan de interne diensten van Brussels Expo om ervoor te zorgen dat hun plannen en acties naadloos zouden aansluiten op de uitvoering van het masterplan.

Het leidde de gesprekken over de manier waarop de eigenheid van iedere uitbater op het terrein tot zijn recht zou kunnen komen. Het doel daarvan was om de ervaring van de bezoekers te verbeteren en een meerwaarde te creëren. Het onderhandelde ook over de voorwaarden van nieuwe, tussentijdse contracten met bepaalde uitbaters op de site van het Neoproject en zag toe op de naleving van de vroeger bedongen contractuele voorwaarden. Het stond in voor het administratieve toezicht op allerlei contracten door op te treden als verbindingspunt tussen de verschillende medecontractanten, maar ook tussen de verschillende technische verantwoordelijken en de boekhoudkundige afdeling van Neo.

Pardimmo verleende tot slot bijstand bij de ontwerp- en uitvoeringsfasen van meerdere projecten, alsook van werken die gepland waren in het masterplan en de dialoofase. In het bijzonder was het bedrijf betrokken bij de aanleg van een groene zone die in de plaats komt van het Bruparck-dorp en de uitbreiding van het Verregatpark na de sloop van een bestaand hotel.

Meneer Delesenne werd betrokken bij het beheer van en de onderhandelingen over zeer uiteenlopende contracten, zowel van commerciële als van administratieve aard. Zijn inbreng betrof zowel de strategische als juridische, administratieve, financiële en operationele aspecten. Hij stond ook in voor de coördinatie met openbare instellingen, zoals Vivaqua, Leefmilieu Brussel, Sibelga en de MIVB.

In 2017 werd een beroep gedaan op Raphaël Pollet van het bedrijf RPO om:

- deel te nemen aan reeks vergaderingen over de organisatie van de verschillende projecten van Neo;
- strategische nota's op te stellen voor de bevoegde overheden (de stad Brussel, het gewest, de raad van bestuur);
- de procedures in verband met de nieuwe wijziging van het GBP op te volgen;
- de procedures voor het BBP op te volgen;
- de procedures in verband met de beveiliging van de verbindingsweg naar Parking C op te volgen;
- onderzoekswerk te verrichten over de alternatieve verbinding naar de A12;

-
- de procedures voor de aanvraag van stedenbouwkundige en milieuattesten voor de verschillende onderdelen van Neo op te volgen;
 - deel te nemen aan informatie- en overlegvergaderingen;
 - de contracten met de privépartners van Neo op te volgen (onderhandelingen over bijakten, controle van de contractuele verplichtingen, enzovoort);
 - mee te zorgen voor de coördinatie, samen met de betrokken instanties.

[255]

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Vous dites que les procédures sont respectées. Ma question ne portait pas précisément sur ce sujet, vu que l'avertissement de la Cour des comptes dans son premier cahier a été bien entendu et intégré dans les nouvelles procédures.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- C'est exact. L'implication de la Cour des comptes est le résultat d'une volonté délibérée.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- J'en conviens. J'aimerais néanmoins revenir sur les montants que vous avez cités, soit 1.070.000 euros pour 2017. Celui-ci porte bien sur douze mois et non sur deux, ce qui nous rassure.

Par ailleurs, il est question de 4.000 heures de prestations juridiques, soit deux avocats travaillant à temps plein pour Neo. Je continue à m'interroger sur l'opportunité de développer une connaissance propre au niveau de Neo, car il s'agit de montants colossaux. La complexité de ce dossier ne se limite pas à sa phase de lancement. Le marché a d'ailleurs été attribué pour quatre ans. Ces montants pourraient donc être payés chaque année.

L'accord-cadre que vous avez évoqué prévoit-il un plafond ou s'agit-il d'un droit de tirage et d'une facturation à la prestation ? S'il n'existe pas de plafond et uniquement des budgets fixés dans le cadre de Neo, quels sont les budgets estimés en matière de consultance juridique pour les prochaines années ?

[261]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Je ne veux pas trop m'avancer mais, comme son nom l'indique, le présent accord-cadre détermine le cadre et la manière dont il sera fait appel à ces bureaux. Je ne pense pas qu'il y ait de droit de tirage ou de volume défini. Ce sera en fonction des budgets.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Il s'agit de tarifications à la prestation, et nous savons que ces prestations sont à chaque fois justifiées. Je le comprends, mais il s'agit de montants considérables.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Oui, c'est vrai.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Pour avoir étudié d'autres grands dossiers qui ont aussi été suivis par des consultants juridiques, je trouve que c'est vraiment beaucoup d'argent. Et je crains que cela ne s'améliore pas. Cela m'intéresserait donc d'avoir des prévisions sur l'évolution de ces montants.

J'entends que cela s'est passé une fois en 2017. Or ce n'est pas le cas puisque, en 2015, les tarifs étaient déjà, grosso modo, les mêmes, et nous pouvons supposer qu'en 2016, ils étaient similaires. Et cela peut continuer ainsi jusqu'en 2021. Je crois que le bureau d'avocats qui a décroché le marché a aussi décroché la timbale.

À un moment donné, les pouvoirs publics doivent se doter de compétences propres, même si la consultance reste nécessaire et s'il y a des spécificités et des connaissances que l'on ne retrouve pas toujours dans la fonction publique.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- C'est un autre débat, mais je suis d'accord.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- De tels montants permettraient déjà d'engager quelques personnes spécialisées. Ma question porte donc sur les prévisions budgétaires en matière de dépenses pour frais d'honoraires, mais j'entends que vous ne pouvez pas me répondre pour le moment.

[265]

De voorzitter.- De heer Verstraete heeft het woord.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Volgens de oprichtingsordonnantie van Neo moest het personeel met een arbeidsovereenkomst worden aangenomen. De idee was om interne expertise op te bouwen. Wat we nu zien, is het tegenovergestelde. Neo geeft enorme bedragen uit aan externe consultants, wat tegen de geest van de ordonnantie indruist.

Uw uitleg met betrekking tot het contract van Stibbe is tegenstrijdig op een aantal punten. U zei dat er naar aanleiding van het rapport van het Rekenhof is beslist om een aanbesteding uit te schrijven voor juridisch werk, waarbij het eerste deel van de opdracht aan Stibbe werd toegewezen. Dat contract startte in november 2017. Het bedrag van 1 miljoen euro dat aan Stibbe werd betaald, betrof evenwel alles wat Stibbe in 2017 deed, dus ook de prestaties die van vóór de aanbesteding van het contract en vóór het rapport van het Rekenhof dateren. Er klopt dus iets niet. Je kunt geen aanbesteding uitschrijven voor een opdracht die al in het verleden werd verricht. In feite hebben we met een regularisatie te maken.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Neen.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Hoe kan je een opdracht aanbesteden die in het verleden al werd uitgevoerd?

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Een aanbesteding wordt uitvoerbaar na de beslissing en geldt niet voor het verleden.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- U hebt bevestigd dat het werk werd uitgevoerd doorheen het hele jaar 2017 en dat de aanbesteding werd uitgeschreven nadat het rapport van het Rekenhof werd voltooid. Er werd dus op voorhand al aan Stibbe gevraagd om bepaald werk te verrichten.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- We hebben samen met het Rekenhof beslist op welke manier we de situatie konden regulariseren.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Er heeft dus een regularisatie plaatsgevonden in plaats van een echte aanbesteding.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Die beslissing werd genomen naar aanleiding van de opmerkingen in het rapport.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Gebeurde dat in overleg met het Rekenhof?

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Ja, maar niet voor het verleden. Dat is onmogelijk. We hebben wel met het Rekenhof een nieuwe werkwijze voor de toekomst afgesproken.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Ik heb begrepen dat u van het Rekenhof voortaan met aanbestedingen moet werken, maar de eerste aanbesteding is al meteen doorgestoken kaart. Het ging immers om een regularisatie van het werk van Stibbe. De aanbesteding moest dus wel naar Stibbe gaan...

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Neen.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Ik begrijp nog altijd niet hoe de vork in de steel zit.

Er is overigens nog een ander punt. Voor de contracten verwijst u mij door naar Neo. Waarom wilt u ons die documenten niet bezorgen? Zult u ons voortaan voor elke instelling die het gewest opricht, naar de instelling zelf doorverwijzen? Dat komt de transparantie niet ten goede. Neo wordt gefinancierd door het gewest en Brussel-Stad. U kunt dus perfect die informatie opvragen en aan ons doorgeven.

[279]

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Ik verwijs naar het juridisch statuut van Neo.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Het is een gewestelijke, openbare instelling. Transparantie in het parlement is dus perfect mogelijk. Is er een juridisch obstakel?

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Volgens mij is het juridisch onmogelijk. Ik zal het navragen.

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Het is belangrijk dat er rekenschap kan worden afgelegd aan het parlement en dat we niet systematisch bij elke instelling moeten gaan aankloppen om zaken te bespreken die hier kennelijk niet aan bod mogen komen.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Ik heb persoonlijk geen problemen met uw eis, maar volgens mij vraagt u iets wat juridisch gezien onmogelijk is.

- *De incidenten zijn gesloten.*

[293]

QUESTION ORALE DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,

concernant "la rénovation du bâtiment sis 33 Boulevard du Midi".

[297]

M. le président.- La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- La rénovation du bâtiment sis au 33 boulevard du Midi est source de grandes inquiétudes pour les habitantes et habitants. Ce projet, qui avait auparavant été rejeté par le collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles, a ensuite été validé par la Région de Bruxelles-Capitale.

Les habitants craignent en effet plusieurs types de nuisances engendrées par ces rénovations. Ils sont notamment inquiets concernant plusieurs éléments prévus par celles-ci : changement d'affectation, extension en intérieur d'îlot, création de nouveaux vis-à-vis, renforcement marqué du phénomène d'écho en intérieur d'îlot, ajout d'un étage à l'immeuble - dont la hauteur avant rénovation était déjà importante par rapport aux immeubles des parcelles voisines - et, finalement, réduction de l'apport lumineux et de l'ensoleillement en intérieur d'îlot, déjà limité vu l'orientation et le gabarit du bâtiment en rénovation.

Les habitants auraient tenté à maintes reprises d'obtenir des réponses à leurs préoccupations en adressant plusieurs lettres et appels à ce sujet à l'administration de la Région, sans jamais obtenir d'explications. Ils souhaiteraient avant tout être rassurés sur le fait que, pour la phase d'exploitation de l'immeuble, des solutions intelligentes seront apportées pour pallier au mieux les nuisances sonores, visuelles et de sécurité. Ils estiment également légitime en démocratie de pouvoir connaître, en toute transparence, les arguments retenus par la Région pour valider la rénovation de ce bâtiment, puisque ce projet avait été rejeté à l'unanimité par le collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles par arrêté du 12 mai 2016.

Étant donné que ces riverains n'ont toujours pas obtenu de réponse de la part de votre administration, je vais relayer leurs questions.

D'abord et avant tout, pour quelle raison ces riverains inquiets n'ont-ils jamais reçu de réponses à leurs interrogations de la part de votre administration ?

Quels sont les arguments retenus par la Région pour valider la rénovation de ce bâtiment et se prononcer ainsi unilatéralement contre la décision du collège ?

Quelles sont les solutions mises en place pour pallier les diverses nuisances que j'ai détaillées ?

Pourquoi n'était-il pas indiqué sur l'enquête de commodo et incommodo qu'une extension en intérieur d'îlot était envisagée, dans la mesure où il s'agit d'un point important de cette rénovation ?

[299]

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Il est utile de préciser que la demande de permis mentionnée, introduite en décembre 2014, a été soumise à l'enquête publique réalisée du 13 novembre 2015 au 27 novembre 2015, et que lors de celle-ci, la seule réclamation émise concernait le logo "Midi 33" placé sur le mur d'héberge de gauche. Cette réclamation a bien été prise en compte et ce point est repris dans les motivations du permis. L'affiche d'enquête publique indique l'objet de la demande de manière globale, mais

reprend précisément les motifs d'enquête publique, notamment les dérogations à la profondeur de l'immeuble.

En ce qui concerne les riverains inquiets, il importe de préciser qu'ils se sont manifestés après la délivrance du permis. Plus aucune modification n'était alors possible. En effet, une fois le permis délivré et toutes les possibilités de recours épuisées, la procédure ne prévoit pas de revenir sur ce qui a été autorisé.

À ce stade du projet, les nuisances ont été évaluées dans le rapport d'incidences. Toutefois, en phase d'exploitation, certaines nuisances telles que les nuisances sonores peuvent être évaluées par Bruxelles Environnement.

Je souligne également que la demande concernait un immeuble de bureaux vide depuis plusieurs années et dont le projet, qui proposait des affectations mixtes (dont 3.607m² de logements, 425m² d'équipements et 2.284m² d'établissements hôteliers) n'a fait l'objet d'aucune remarque relative à son programme.

Enfin, les arguments retenus par la Région pour délivrer ce permis portent notamment sur l'amélioration de l'intérieur d'îlot, l'intégration architecturale et urbanistique des différentes interventions et extensions, et la mixité du programme proposé. Ces arguments sont bien sûr détaillés dans les considérants du permis et ont également motivé les dérogations accordées aux articles 4, 5, 6 et 13 du Règlement régional d'urbanisme (RRU). Tous ces documents sont disponibles auprès de l'administration.

Un permis ayant été accordé, il ne reste qu'à s'assurer qu'il sera correctement exécuté dans ses aspects environnementaux.

[301]

M. le président.- La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je commencerai par une question à laquelle je n'ai pas obtenu de réponse. Le collègue avait refusé le permis, alors que la Région a décidé de l'octroyer avec les dérogations afférentes.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Cela arrive de plus en plus souvent.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- D'accord, sans doute n'ont-ils pas défendu suffisamment leur dossier...

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Pas du tout. Lorsque la Région est l'autorité délivrante en termes de permis - ce qui est de plus en plus fréquemment le cas depuis la réforme intrabrugeoise -, on constate que certains collègues communaux ont tendance à opposer un refus rapide, désireux de ne se fâcher avec personne puisque c'est finalement la Région qui délivrera le permis.

Je ne fais pas ici de procès d'intention à la Ville de Bruxelles ou à son échevin. Cependant, j'ai pu observer l'évolution de certains dossiers élaborés en collaboration avec le collègue, les services communaux, les demandeurs et les fonctionnaires délégués de la Région. Dans la dernière ligne droite, on assiste à un retournement complet et le travail de plusieurs mois est jeté à la poubelle.

Je ne fonctionne pas de la sorte et je considère qu'une certaine loyauté envers les différents partenaires s'impose, sous peine d'assister à une désorganisation totale du marché immobilier à Bruxelles. J'ai entendu certains échevins de l'Urbanisme refuser de voir des demandeurs, sous prétexte qu'ils se verront en commission de concertation. Cela revient à exiger du demandeur qu'il travaille à l'aveugle !

[305]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Très souvent, le niveau régional évolue dans un normalisme de dérogation, notamment pour ce qui est des gabarits.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Et pas le niveau local ? En tant qu'échevine de l'urbanisme, il doit quand même vous arriver de déroger à la norme.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Pas de cette manière-là sur des gabarits trop importants. Un équilibre doit être préservé. Pour de gros projets, quand il y a surdensification, construction à l'intérieur d'un îlot et dérogations importantes sur les gabarits, ce type de problème se pose souvent. Vous êtes mandataire local comme moi et vous connaissez très bien ce genre de situations.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Je vais reprendre ce dossier et retracer toutes ses étapes pour voir ce dont il a été discuté avec les uns et les autres et savoir si une sorte de grâce divine n'est pas tombée sur les uns ou sur les autres, qui fait que ce qui était jadis considéré comme faisable ne l'est plus.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Il y a des échevins et des échevines de l'urbanisme qui reçoivent les porteurs de projets, parfois accompagnés de la Région, et à plusieurs reprises quand il s'agit de dossiers importants. Je tenais à le préciser afin de ne pas faire de règle générale à partir de cas particuliers.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Je n'ai pas dit cela et je ne parlais certainement pas de vous, mais je sais que cela se passe dans le chef de certains échevins qui ont rencontré quelque difficulté à assumer leur choix. L'urbanisme ne consiste pas à courir dans le sens des pétitionnaires. Si c'était le cas, on ne ferait malheureusement plus rien. Certes, il y a des périodes plus difficiles, comme celle que nous vivons, mais c'est néanmoins fondamental, car l'enjeu de la densification l'est tout autant. Les études, dont une récente portant sur le logement social et sur la répartition des projets menés par la Région dans ce domaine, montrent bien le phénomène "Not in my backyard" (Nimby) présent dans certaines communes. C'est une réalité : entre les discours et les réalisations publiques concrètes en termes de logement, il y a de la marge chez certains ! Ils se présentent comme progressistes, mais l'examen des chiffres montre qu'en réalité, ce n'est absolument pas le cas.

[315]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Certains projets de rénovation d'ampleur, qui nécessitent des dérogations et impliquent une surdensification, doivent être analysés en fonction de la situation des quartiers.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Bien sûr. Mais à l'heure actuelle, la distribution est inégalitaire entre les communes en termes de densification. Certaines qualifient de tour un immeuble de deux à trois étages, tandis que d'autres s'inquiètent de l'impact d'un projet de dix logements sur la mobilité !

Si nous voulons répondre aux besoins de cette ville en termes de développement immobilier, nous ne pouvons pas refuser d'aborder ces questions, sans pour autant faire tout et n'importe quoi. En matière d'équipements et d'écoles également, il est effarant de voir le peu de projets développés par certaines communes.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Il arrive aussi que certaines communes développent des projets et que cela traîne au niveau de la Région. Tout va toujours dans les deux sens.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Il y a une différence entre ceux qui développent un projet et rencontrent des difficultés et ceux qui renoncent d'avance, sans même le développer.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- C'est vrai pour tout !

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Nous devons pouvoir répondre collectivement aux besoins collectifs dans cette Région.

- *L'incident est clos.*

[325]

QUESTION ORALE DE MME JACQUELINE ROUSSEAU

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,

concernant "l'état d'avancement du projet Pôle médias de mediapark.brussels".

[327]

M. le président.- La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Au cours de la semaine du 4 au 11 juin 2018, perspective.brussels a eu l'opportunité, dans le cadre de la semaine des grands projets urbains, de présenter l'état des lieux et les enjeux des dix chantiers de développement actuellement pilotés en Région bruxelloise, dont celui de mediapark.brussels.

Pour rappel, ce projet consiste avant tout à déployer, au sein d'un tout nouveau quartier bruxellois, un véritable écosystème des médias implanté en plein cœur de la capitale. Il a pour objectif, d'une part, de développer un quartier créatif et agréable pour tous autour d'axes de circulation majeurs et, d'autre part, de favoriser l'essor des secteurs de l'audiovisuel, de l'innovation et des industries créatives dans le but évident de renforcer et de valoriser à l'international notre position et notre expertise dans ces matières.

Organisé selon une logique de "clustering" sectoriel et territorial, ce projet ambitionne d'offrir aux acteurs des filières médias, sur un nouvel espace urbain propice à la création et à l'innovation, ainsi qu'une visibilité accrue grâce à des synergies constantes, tant culturelles qu'économiques.

Piloté à présent par la Société d'aménagement urbain (SAU) qui en est l'opérateur immobilier, il compte de multiples partenaires, dont l'Agence de développement territorial pour la Région de Bruxelles-Capitale (ADT), la Région de Bruxelles-Capitale, la commune de Schaerbeek, la VRT et la RTBF, qui agissent en qualité de co-maîtres de l'ouvrage. Viennent ensuite le Fonds européen de développement régional (Feder) pour la construction, à hauteur de 12,5 millions d'euros, de la maison des médias, et la Cocof, à hauteur de 3 millions d'euros engagés pour l'intégration de BX1 sur le site.

[329]

D'autres institutions viendront par ailleurs s'implanter sur le site, même si toutes ne sont pas confirmées : on parle de la Haute école libre de Bruxelles, qui occupe déjà une partie des lieux, de l'IHECS, de l'Erasmushogeschool, de screen.brussels, de l'INSAS, de la Cinémathèque, etc.

Le transfert des installations techniques de la VRT-RTBF, annoncé dès cette année, a-t-il déjà débuté, ou quand est-il prévu de l'achever ?

Quel est l'état des discussions avec les différents partenaires pressentis pour intégrer ce pôle médias, notamment les partenaires économiques, sectoriels et universitaires ? Qu'en est-il de la possibilité de voir la Cinémathèque et l'INSAS intégrer le site ?

Pouvez-vous nous détailler le calendrier retenu pour la construction de la Maison des médias ? Quand débutera-t-elle et quelle est la durée prévue des travaux ?

J'ai découvert le projet du lauréat du concours d'architecture, Frame. Je déplore que la Société d'aménagement urbain (SAU), la Région, la Cocof et les autres partenaires n'aient pas commandé un bâtiment emblématique. Au contraire, Frame tient davantage de l'usine à gaz.

[331]

Quelle sera la répartition des superficies entre les différents acteurs sectoriels représentés ? Dans l'éventualité où la Cinémathèque y serait présente - nous en avons beaucoup parlé -, des espaces suffisants permettront-ils de traiter et d'entreposer les imposantes archives de cette institution ? Il importera de résoudre cette question.

Enfin, quels sont les budgets structurels prévus par la Région bruxelloise pour mediapark.brussels, qui permettront aux acteurs présents sur le site de valoriser leur position et leur expertise à l'échelle internationale ? Qu'est-il prévu à cet égard ? La Région jouera-t-elle un rôle prépondérant en ce sens ? Le cas échéant et compte tenu des implications économiques, selon quelles modalités pratiques ?

[333]

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Il s'agit effectivement d'un projet prioritaire pour la Région de Bruxelles-Capitale. C'est pourquoi j'ai demandé à perspective.brussels d'élaborer rapidement le plan d'aménagement directeur (PAD) Mediapark. Ce PAD rendra possible la naissance d'un tout nouveau quartier bruxellois, innovant et mixte.

Par ailleurs, la Région accède à la propriété des terrains appartenant à la VRT et à la RTBF par un transfert différé sur huit ans, entre 2018 et 2025. Il y a à cela des raisons de trajectoire budgétaire des deux Communautés. Les tranches de ce transfert différé ont été définies par le calendrier opérationnel du projet. La SAU assure le rôle d'acteur public immobilier sur l'ensemble du projet mediapark.brussels, via une maîtrise d'ouvrage déléguée par la Région de Bruxelles-Capitale. Elle assurera par ailleurs, sur une parcelle lui appartenant, la maîtrise d'ouvrage pour Frame, le centre média public de mediapark.brussels, auparavant connu sous l'appellation "Maison des médias". Ce nouveau nom, choisi après un travail participatif mené par l'ensemble des partenaires impliqués, reflète mieux la modernité et l'orientation vers le futur du secteur et de l'architecture du projet.

J'en viens au calendrier du transfert des installations de la VRT et de la RTBF, lequel constitue le début de toute une chaîne opérationnelle. Les permis pour les deux télévisions sont à l'instruction par Bruxelles

Urbanisme et Patrimoine (BUP). La VRT entend commencer son chantier au printemps 2019, avec un déménagement complet prévu pour la fin de l'année 2022. La RTBF, quant à elle, espère lancer son chantier à l'été 2019 avec un déménagement complet également prévu pour 2022.

[337]

En ce qui concerne les discussions avec d'autres partenaires, auparavant menées par l'ADT et aujourd'hui reprises par la SAU et perspective.brussels, il s'agit d'un travail continu et itératif, constamment mis à jour en fonction de l'avancement du projet et de l'intérêt de ces partenaires.

À titre d'exemple, la SAU étudie la possibilité d'intégrer l'Institut des hautes études des communications sociales (Ihecs) dans la première phase immobilière du projet. Par ailleurs, les discussions sont en phase conclusive avec la Haute école libre de Bruxelles – Ilya Prigogine (HELB) afin de l'intégrer à mediapark.brussels dans un bâtiment qui sera construit en face du nouveau siège de la RTBF. L'objectif est de renforcer le contact entre le monde des entreprises média et l'enseignement média.

Pour chaque phase immobilière du projet, la SAU envisage de lancer des appels à manifestation d'intérêt les plus larges et ouverts possible afin de bien identifier les cibles intéressantes du secteur complémentaires de l'écosystème global envisagé. Des discussions ont eu lieu dans le passé avec la Cinémathèque, mais cette institution dépend financièrement du niveau fédéral et doit s'assurer d'abord de son financement auprès des autorités fédérales. Des discussions ont également eu lieu avec l'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (Insas), mais cet institut a opté pour une autre implantation plus proche de sa localisation actuelle.

En ce qui concerne Frame, les partenaires ont trouvé une belle dynamique de collaboration participative à la fois sur l'identité du projet, son architecture et sa gestion future. Par ailleurs, en plus de la présence de BX1, la SAU est en train de conclure des accords avec le Centre vidéo de Bruxelles (CVB) et l'Ihecs Academy. Cela renforcera clairement l'écosystème de Frame à petite échelle. Pour des raisons de calendrier du Fonds européen de développement régional (Feder) et vu l'absence de financement de la Cinémathèque, cette dernière ne fera pas partie de Frame. Cela étant, rien n'empêche d'inclure cette institution sur une autre parcelle dans une phase ultérieure du projet.

Voici la répartition des surfaces par acteur au sein du projet Frame :

- BX1 : 2.284m² ;
- CVB : 767m² ;
- Ihecs Academy : 647m² ;
- plate-forme d'innovation media + screen : 1.161m² ;
- centre d'entreprises dédié aux médias : 1.161m² ;

Le but étant d'ouvrir le projet à un large public, évoquons également les salles de réunion, l'auditorium et l'horeca, pour une surface de 1.722m².

[341]

Les travaux doivent débuter fin 2019 et nous visons une ouverture à la mi-2021.

L'auteur de projet, choisi par l'ensemble des acteurs concernés après une procédure ouverte et avec le maître-architecte, est l'association de l'agence bruxelloise Baukunst et du bureau parisien Bruther.

Le projet a été retenu pour son geste architectural résolument contemporain et audacieux afin de nettement marquer la présence de mediapark.brussels à l'emplacement de l'une de ses futures portes, orientée vers la station Diamant.

Le projet a également été retenu pour sa proposition innovante de plateaux entièrement flexibles, avantage non négligeable pour un secteur aussi innovant et évolutif que celui des médias. Il suffit de voir certains couloirs de la RTBF pour comprendre à quel point la souplesse est importante. On a presque l'impression de faire une visite archéologique...

Pour plus de détails sur l'architecture du projet et son fonctionnement, je vous renvoie au site de la SAU, sur lequel figure sa description complète.

La Région de Bruxelles-Capitale a décidé de miser sur ce projet, non seulement en tant que projet de développement urbain, mais aussi en tant que projet économique. Le gouvernement a donc décidé de regrouper plusieurs initiatives orientées vers le secteur des médias sous une formulation commune, à savoir screen.brussels. Le budget de fonctionnement de screen.brussels s'élève à 500.000 euros annuels, auxquels il faut ajouter trois millions d'euros destinés aux appels à projets. La SAU collabore régulièrement avec screen.brussels dans des prises de contact avec des entreprises du secteur des médias.

La Région s'engage donc, non seulement par des investissements importants dans le foncier et l'aménagement du site, mais aussi par un financement structurel d'une institution bien identifiée par le secteur.

[343]

M. le président.- La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Je comprends que le bâtiment de Frame ne puisse pas répondre à toutes les attentes. Un comité de quartier nommé Mediapark et constitué au début de l'été s'inquiète de ce qui est déjà prévu. Il déplore en outre un manque d'informations et craint d'ores et déjà la construction de bâtiments à proximité. On sait depuis longtemps que des logements seront construits à cet endroit et que les bâtiments, très hauts, amèneront une nuée d'habitants supplémentaires. Le chiffre de 6.000 est avancé. Les riverains redoutent les problèmes de mobilité, l'insuffisance des transports en commun et la suppression d'une zone actuellement boisée qui constitue un poumon vert. J'ai lu que des aménagements étaient prévus. J'aimerais en savoir davantage à cet égard, même si cela ne figure pas dans ma question.

J'entends qu'il existe une association entre un bureau bruxellois et un bureau parisien. Pourquoi Paris ? Si mediapark.brussels suppose la réimplantation de la RTBF et de la VRT, je voudrais m'assurer de sa localisation. Est-elle bien prévue à cet endroit ? Il a été dit que la RTBF souhaitait étendre ses bureaux en dehors de la Région bruxelloise. Vous démentez cette rumeur. J'espère que vous avez raison.

[345]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Non, c'est la VRT. Il y a eu de vives tensions en Flandre quant à la volonté de sortir la VRT de Bruxelles et de l'envoyer du côté de Vilvorde, où existe un pôle médias avec

d'autres opérateurs privés de télévision. Heureusement, les arguments des uns et des autres, et notamment le projet mediapark.brussels, ont convaincu la VRT de ne pas aller plus loin dans ses velléités de quitter Bruxelles. Aujourd'hui, les projets existent, les maquettes sont là, les bureaux d'architecture ont été désignés et les permis sont à l'instruction.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- 2021, c'est demain. C'est très proche.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Une fois le permis délivré, le projet pourra avancer, ce qu'il fait déjà, d'ailleurs. Quant à savoir pourquoi il s'agit d'un bureau parisien, c'est parce que nous respectons la loi sur les marchés publics et qu'à partir d'un certain niveau, il s'agit d'appels d'offres européens. C'est ainsi que Jean Nouvel est présent sur le projet Neo 2 pour l'hôtel et le centre de conventions.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Bien sûr, mais il n'est pas question d'une présence française dans l'exploitation de la cité des médias, dans mediapark.brussels.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Absolument pas.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Je comprends bien qu'un bureau d'architecture puisse être désigné ici ou là.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Pour le musée Kanal, c'est un Suisse, et c'est tant mieux, car cela amène de la diversité.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- C'est tout à fait normal.

[357]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- En ce qui concerne les riverains, comme je vous le disais, nous assistons à un phénomène qui est également lié à la proximité de certaines échéances électorales. Toutes les têtes de liste ont reçu un questionnaire leur demandant de se positionner sur le projet. C'est prématuré.

Quoi qu'il en soit, s'agissant des grandes lignes du projet et du parc de huit hectares, il n'y aura pas de transformation de zones vertes en terrains à bâtir. Les constructions se feront sur des zones qui sont des terrains à bâtir. On dit que des espaces verts sont supprimés, mais en réalité, ces terrains n'ont jamais été des espaces verts. Depuis les années 50 ou les premiers plans d'urbanisme, seuls quelques éléments, dont les gabarits, ont été modifiés.

On ne transforme jamais un espace vert en terrain à bâtir. Cela ne se fait pas. C'est inimaginable. En revanche, quand vous transformez du terrain à bâtir en espace vert, ce qui peut arriver, cela se termine en général devant le Conseil d'État et se solde par le paiement de dédommagements sonnants et trébuchants pour le propriétaire qui a subi cette décote de son terrain.

Donc, il n'y a pas de crainte à avoir.

[359]

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Comment va s'opérer le transfert de la RTBF et de la VRT ?

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Les constructions auront lieu avant le déménagement. Nous démolirons ensuite.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Qu'y aura-t-il à la place de ce qui sera démoli ?

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Le mediapark.brussels avec les logements. Je pense que le boulevard Reyers sera caractérisé par la mixité, avec des logements et différentes fonctions économiques. Seule demeurera la tour RTBF qui est considérée comme emblématique de ce lieu, puisqu'elle a visuellement trouvé sa place dans l'espace bruxellois.

- *L'incident est clos.*

[369]

QUESTION ORALE DE M. ARNAUD PINXTEREN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,

concernant "le projet de terminal Ro-Ro au Port de Bruxelles".

M. le président.- À la demande de l'auteur, excusé, la question orale est retirée et transformée en question écrite.

[373]

QUESTION ORALE DE M. FABIAN MAINGAIN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,

concernant "la collaboration entre les entités fédérées dans le cadre du Musée Kanal".

M. le président.- À la demande de l'auteur, excusé, et avec l'accord du ministre-président, la question orale est reportée à une prochaine réunion.

[377]

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW CIELTJE VAN ACHTER

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN

**LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT,
WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,**

betreffende "de stedenbouwkundige vergunning van Kanal".

De voorzitter.- Op verzoek van de indiener, die verontschuldigd is, en met instemming van de minister-president, wordt de mondelinge vraag naar een volgende vergadering verschoven.